UNICEF Guinée
Attention: Supply & Logistics
Quartier Coléah Lansébougny
Route Niger Conakry,

DATE DE PUBLICATION : 06 Novembre 2026

AVIS DE DEMANDE DE PROPOSITION

UNICEF – LRPS-GUI-2026- 9206866 – SERVICES D'INGENIERIE DANS LES REGIONS DE CONAKRY, KINDIA, BOKE, LABE, MAMOU, FARANAH, KANKAN, SIGUIRI, BEYLA ET NZEREKORE - REPUBLIQUE DE GUINEE

Dans le cadre de ses activités en République de Guinée, le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) propose de mettre en place des d'accords à long terme (LTA) pour les services d'ingénierie (études et conception, assurance qualité et supervision des travaux) pour une durée initiale de trois (03) renouvelable pour une durée supplémentaire de deux (02) ans dans toutes les régions de la République de Guinée.

A cet effet, l'UNICEF souhaite recourir à un/ bureau d'études ou groupement de bureau d'études en génie civil – hydraulique – energie qui a/ont l'expérience et les capacités techniques, humaines et financières **pour assurer le rôle de Maitre d'œuvre, pour conduire les missions d'études et/ou la mission de supervision**, avec une période de garantie **de six (06) - douze (12) mois** après la réception provisoire des travaux.
La proposition est en quatre (04) Lots :

Lot A : Génie civil et Architecture – Bâtiment et Travaux Publics (BTP)
Lot B : Hydraulique – Eau, hygiène et Assainissement (WASH)
Lot C : Electricité et Energie renouvelable.
Lot D : Supervision des travaux et contrôle qualité.

INFORMATION ESSENTIELLE

Date de Publication	**06 Novembre 2026**
Date de clôture	**07 Décembre 2026, 12 heures 00' (heure de Conakry)**
Date limite de demandes de clarification	**27 Novembre 2026**
Date limite de réponse aux demandes de clarification	**02 Décembre 2026**
Réunion préliminaire de clarification	Oui
Réunion préliminaire de clarification obligatoire	Non
Date de réunion de clarification	**24 Novembre 2026**, 11 heures (heure de Conakry) via Teams, suivant ce **lien** ou Click **here** to join the meeting. Toutes les questions, qui seront revues lors de cette réunion, devront être soumises sur le mail supplyguinee@unicef.org, **en Copie** lbadaut@unicef.org, mseck@unicef.org et meggoh@unicef.org **au plus tard le 07 décembre 2026.**
Inspection du site	Optionel, avec certificat de visite
Date de visite des lieux	Non applicable
Plateformes de publication	http://www.jaoguinee.com https://ungm.com

Modalité de soumission des offres	Les propositions techniques et offres financières en fichiers électroniques devront être soumises à l'adresse électronique ci-dessous : UNICEFGuinea-Bidding@unicef.org **Appel d'Offre UNICEF – LRPS-GUI-2026- 9206866 « Service d'ingénierie dans les régions de Conakry – Kindia – Boke – Labe – Mamou – Faranah – Siguiri - Beyla et Nzérékoré. »** suivant la structure ci-dessous  Toute offre envoyée à une autre adresse électronique différente de celle indiquée sera considérée invalide.
Amendement du marché par l'UNICEF	Possible. Les soumissionnaires bénéficieront de 5 jours pour actualiser leurs offres si l'UNICEF amende le marché pendant la durée de cet appel à proposition
Période de validité de l'offre	120 jours
Offres à soumettre par lot	Non
Devise de l'offre financière	Francs Guinéens **(GNF)**
Frais de douane et taxes	Non applicable
Garantie de soumission d'offres	Non applicable
Langue des offres	Français
Ouverture des offres	Panel d'ouverture UNICEF
Conditions de paiement	Sous 30 jours dès réception de la facture et confirmation de la conformité des travaux exécutés.
Enregistrement UNGM	Obligatoire En l'absence du numéro, le soumissionnaire devra procéder à l'inscription de sa société sur le portail mondial pour les fournisseurs des organisations des Nations Unies UNGM en créant un profil de fournisseur et en soumettant sa licence / certificat de constitution nationale à l'étape 1 du processus d'enregistrement du fournisseur sur le site web de l'UNGM : www.ungm.org
Référence à rappeler lors des correspondances en liaison avec le présent Appel d'Offre	UNICEF – LRPS-GUI-2026- 9206866 – Service d'ingénierie dans les régions de Conakry – Kindia – Boke – Labe – Mamou – Faranah – Siguiri - Beyla et Nzérékoré.
Modifications des offres.	1. Aucune offre ne peut être modifiée après la date et l'heure fixées pour la remise des offres. Avant l'ouverture des offres, les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leur offre après notification écrite reçue par l'UNICEF. Le courriel de retrait/modification devra indiquer **UNICEF – LRPS-GUI-2026- 9206866 « Service d'ingénierie dans les régions de Conakry – Kindia – Boke – Labe – Mamou – Faranah – Siguiri - Beyla et Nzérékoré »** et être adressé à l'adresse l'électronique. UNICEFGuinea-Bidding@unicef.org en suivant les mêmes modalités de soumission

	Le courriel devra aussi indiquer en objet la mention « MODIFICATION » ou « RETRAIT ». 2. Une négligence de la part du soumissionnaire ne lui confère aucun droit pour le retrait de l'offre après l'ouverture. 3. L'UNICEF se réserve le droit d'écarter toute offre présentant des effacements, ratures, surcharges, mentions complémentaires ou modifications portées principalement sur les textes originaux de l'ensemble des documents de l'AO.
Documentation de l'appel à proposition	Pièce 1 – Instructions aux soumissionnaires Pièce 2 – Contrat type de l'UNICEF pour les services d'ingénierie Pièce 3 – Termes de référence Piece 4 – Formulaire d'informations Additionnelles Pièce 5.a – Formulaire de Soumission Pièce 5.b – Formulaire de déclaration du soumissionnaire Pièce 6 – Documents administratifs et financiers à fournir par le soumissionnaire Pièce 7 – Formulaire de proposition technique Pièce 8 – Formulaire de proposition financière Piece 9 – Cadre du Bordereau du Devis Quantitatif et Estimatif (BDQE) et Bordereau des prix unitaires Pièce 10 – Termes et condition générales UNICEF_FR

Supply and Logistics Specialist

PIECE 1 – INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

A noter que la version française ci-dessous est transmise pour information. Ce sont les clauses dans la version en anglais qui prévalent. Les deux (02) versions seront incluses au contrat.

PARTIE I – OBJET DU PRESENT APPEL A PROPOSITIONS POUR DES SERVICES D'INGENIERIE

1. CONTEXTE

1.1 L'UNICEF œuvre à la promotion et à la protection des droits de chaque enfant, ainsi qu'à l'amélioration de son bien-être. En collaboration avec ses partenaires, l'Organisation intervient dans 190 pays et territoires afin de traduire cet engagement en actions concrètes. Elle accorde une priorité aux enfants les plus vulnérables et exclus afin de garantir à chacun la protection, l'égalité des chances et plein épanouissement.

2. SOLLICITATION

2.1 L'objet de la présente demande de propositions pour des services d'ingénierie ("LRPS") est de solliciter des propositions pour le recrutement d'un bureau d'études ou groupement de bureau d'études pour le **Service d'ingénierie dans toutes les régions de la Guinée** en « 04 lots » tel que décrit en détail dans les termes de référence joint à la Piece 3.

2.2 Le présent document d'appel d'offres comprend les éléments suivants :

Le présent document, Pièce 1
Pièce 2 : le contrat type de l'UNICEF pour les services d'ingénierie.
Pièce 3 : Les termes de référence.
Pièce 4 : Formulaire d'informations Additionnelles
Pièce 5.a : Formulaire de Soumission
Pièce 5.b : Formulaire de déclaration du soumissionnaire
Pièce 6 : Documents administratifs et financiers à fournir par le soumissionnaire
Pièce 7 : Formulaire de proposition technique
Pièce 8 : Formulaire de proposition financière
Pièce 9 : Cadre du Bordereau du Devis Quantitatif et Estimatif (BDQE) et Bordereau des prix unitaires
Pièce 10 : Termes et conditions générales UNICEF - FR

2.3 Le présent appel d'offres est une invitation à traiter et ne doit pas être interprété comme une offre susceptible d'être acceptée ou comme créant des droits contractuels, d'autres droits légaux ou de restitution.

Aucun contrat contraignant, y compris un contrat de processus ou tout autre accord ou arrangement, n'existera entre le soumissionnaire et l'UNICEF et rien dans ou en rapport avec le présent appel d'offres ne pourra donner lieu à une quelconque responsabilité de la part de l'UNICEF tant qu'un contrat n'aura pas été signé par l'UNICEF et le soumissionnaire retenu.

PARTIE II – PROCESSUS DE SOUMISSION DES PROPOSITIONS

1. CALENDRIER DE SOUMISSION DES PROPOSITIONS

1.1 Accusé de réception de l'appel d'offres. NON APPLICABLE, publication et soumission via **l'adresse électronique « UNICEFGuinea-Bidding@unicef.org » de l'UNICEF**

1.2 Questions et demandes de clarification des soumissionnaires. Les soumissionnaires sont tenus de soumettre toute question relative au présent appel d'offres **via l'adresse électronique « supplyguinee@unicef.org » de l'UNICEF en Copie** lbadaut@unicef.org, mseck@unicef.org et meggoh@unicef.org

Toutes les communications concernant l'Appel d'offres doivent **faire référence au numéro d'appel d'offres et être soumises avant la « date limite de demande de clarifications »** (comme indiqué dans l'onglet « Documents »). Toute correspondance concernant l'Appel d'Offres doit avoir lieu via cette **adresse électronique**

« supplyguinee@unicef.org » de l'UNICEF en Copie lbadaut@unicef.org, mseck@unicef.org et meggoh@unicef.org. **Lorsque vous soumettez une demande de clarification, veuillez ne soumettre en aucun cas une copie de votre offre. Cela invalidera votre offre.**

Seules les demandes soumises sur la plateforme de soumission via **l'adresse électronique «** UNICEFGuinea-Bidding@unicef.org seront prises en compte. Les réponses de l'UNICEF seront communiquées via **l'adresse électronique «** supplyguinee@unicef.org **»**. La date limite de réception des questions est fixée telle précisée sur la première page de la présente demande de proposition « INFORMATIONS ESSENTIELLES » plus haut.

Les soumissionnaires sont tenus de poser des questions aussi claires et concises que possible.

Les soumissionnaires sont également tenus d'informer immédiatement l'UNICEF par écrit de toute ambiguïté, erreur, omission, divergence, incohérence ou autre défaut dans une partie quelconque de l'appel d'offres, en fournissant tous les détails. Ces ambiguïtés, erreurs, omissions, divergences, incohérences ou autres défauts ne profiteront pas aux soumissionnaires.

L'UNICEF compilera les questions reçues. L'UNICEF peut, à sa discrétion, copier immédiatement toute question anonyme et sa réponse à tous les autres soumissionnaires invités et/ou les publier sur le site web de l'UNICEF et/ou répondre à la question lors d'une conférence d'appel d'offres. Après une telle conférence d'appel d'offres, un document de questions et réponses peut être préparé et sera rendu public.

1.3 Amendements aux documents de la LRPS. À tout moment avant la date limite de soumission, l'UNICEF peut, pour quelque raison que ce soit, de sa propre initiative ou en réponse à une clarification demandée par un Soumissionnaire potentiel, modifier les documents de l'appel d'offres par voie d'amendement. Si le LRPS était disponible publiquement en ligne, les amendements seraient également publiés publiquement en ligne. En outre, tous les Soumissionnaires potentiels qui ont reçu les documents de la LRPS directement de l'UNICEF seront informés par écrit de toutes les modifications apportées aux documents de la LRPS. Afin de donner aux soumissionnaires potentiels un délai raisonnable pour prendre en compte les modifications dans la préparation de leurs propositions, l'UNICEF peut, à sa seule discrétion, prolonger la date limite de soumission.

1.4 Réunion de clarification de l'appel d'offres. Une conférence d'appel d'offres se tiendra telle précisée sur la première page de la présente demande de proposition « INFORMATIONS ESSENTIELLES » plus haut.

1.5 Date limite de soumission. La date limite de soumission des propositions est telle précisée sur la première page de la présente demande de proposition « INFORMATIONS ESSENTIELLES » plus haut.

Toute proposition reçue par l'UNICEF après la date limite de soumission sera rejetée.

1.6 Ouverture des propositions. En raison de la nature du présent appel d'offres, il n'y aura pas d'ouverture publique des propositions.

1.7 Instructions pour la soumission des propositions :

1.7.1 : Le formulaire d'appel d'offres doit être signé et soumis avec la proposition. Le formulaire d'appel d'offres doit être signé par le représentant dûment autorisé de la société soumissionnaire.

1.7.2 Transmission des propositions
Les soumissions devront être téléchargées sur la plateforme de publication est telle précisée sur la première page de la présente demande de proposition « INFORMATIONS ESSENTIELLES » plus haut.

La soumission via l'adresse électronique UNICEFGuinea-Bidding@unicef.org **sera disponible jusqu'à la date et l'heure limite de transmission des offres** telle précisée sur la première page de la présente demande de proposition « INFORMATIONS ESSENTIELLES » plus haut. Au-delà de cette date/heure, aucune offre ne pourra plus être soumise.

1.7.3 Les propositions peuvent être envoyées par lots ne dépassant pas le quota de l'UNICEF de vingt-cinq (25) mégaoctets par courrier électronique (NON APPLICABLE).

1.7.4 Toute communication par courrier électronique relative à la proposition doit clairement indiquer le numéro de référence LRPS suivi du nom de l'entreprise (par exemple Vendor Ltd pour LRPS-GUI-2026- 9206866) dans la ligne "Objet" du courrier électronique.

1.7.5 Toutes les propositions soumises à l'adresse électronique UNICEFGuinea-Bidding@unicef.org doivent l'être sous forme de fichiers PDF (Portable Document Format). Les liens envoyés par courrier électronique (par exemple vers des documents à télécharger à partir de dossiers en ligne) ne sont pas acceptables, sauf demande expresse. Les propositions soumises sous forme de lien ou par l'intermédiaire d'un lien seront invalidées.

Les propositions reçues d'une autre manière seront invalidées.

Tout retard dans l'acheminement du courrier est à la charge du Soumissionnaire.

2. LANGUE DE LA PROPOSITION

2.1 L'offre préparée par le Soumissionnaire et toute la correspondance et tous les documents relatifs à l'offre échangés par le Soumissionnaire et l'UNICEF seront rédigés en FRANCAIS. Les documents justificatifs et la documentation imprimée fournis par le soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction appropriée en FRANCAIS. Lors de l'interprétation de la proposition, la version traduite de ces documents justificatifs et imprimés prévaut sur la version originale de ces documents. La responsabilité de la traduction, y compris l'exactitude de la traduction, incombe exclusivement au Soumissionnaire.

3. VALIDITÉ DES PROPOSITIONS ; MODIFICATIONS ET CLARIFICATIONS ; RETRAIT

3.1 Période de validité. Les Soumissionnaires doivent indiquer la période de validité de leur proposition. Les propositions doivent être valables pour une période d'au moins cent vingt (120) jours après la date limite de soumission. L'UNICEF se réserve le droit de ne pas prendre en considération les propositions dont la période de validité est plus courte.
L'UNICEF peut demander au Soumissionnaire de prolonger la période de validité. Les propositions des soumissionnaires qui refusent de prolonger la validité de leur proposition sont disqualifiées car elles ne sont plus valables.

3.2 Autres modifications. Toutes les modifications apportées à une proposition doivent être reçues par l'UNICEF avant la date limite de soumission. Le Soumissionnaire doit clairement indiquer que la proposition révisée est une modification et qu'elle remplace la version antérieure de la proposition, ou indiquer les changements par rapport à la proposition initiale.

3.3 Retrait de la proposition. Une proposition peut être retirée par le soumissionnaire sur demande électronique ou écrite reçue par l'UNICEF de la part du soumissionnaire avant la date limite de soumission. La négligence de la part du soumissionnaire ne confère aucun droit au retrait de la proposition après son ouverture.

3.4 Clarifications demandées par l'UNICEF. Au cours de l'évaluation des propositions, l'UNICEF peut, à sa seule discrétion, demander des éclaircissements à tout Soumissionnaire afin de comprendre pleinement la proposition du Soumissionnaire et de faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des propositions. L'UNICEF peut demander de tels éclaircissements par le biais de communications écrites ou d'un entretien avec un Soumissionnaire. Au cours de ce processus de clarification, aucune modification du prix ou du contenu de la proposition ne sera demandée, offerte ou autorisée, sauf si cela est nécessaire pour permettre la correction d'erreurs arithmétiques découvertes par l'UNICEF.

3.5 Références. L'UNICEF se réserve le droit de contacter l'une ou l'ensemble des références fournies par le(s) Soumissionnaire(s) et de rechercher des références auprès d'autres sources si l'UNICEF le juge nécessaire.

4. ÉLIGIBILITÉ ; INFORMATIONS SUR LE SOUMISSIONNAIRE

4.1 Soumissionnaire. Le terme "Soumissionnaire" désigne les entreprises/prestaires qui soumettent une proposition en vertu du présent appel d'offres et le terme "Proposition" désigne tous les documents fournis par le Soumissionnaire dans sa réponse au présent appel d'offres. Un Soumissionnaire ne pourra être pris en considération que s'il respecte les déclarations énoncées dans la partie V du présent appel d'offres, notamment les déclarations relatives aux normes éthiques, y compris les conflits d'intérêts.

4.2 Entreprise commune, consortium ou groupement.

(a) Si le Soumissionnaire est un groupe d'entités juridiques qui formeront ou ont formé une entreprise commune, un consortium ou un groupement au moment de la soumission de la proposition, chacune de ces entités juridiques confirmera dans sa proposition conjointe que :

(i) ils ont désigné une partie pour agir en tant qu'entité chef de file, dûment investie du pouvoir d'engager légalement les membres de la coentreprise conjointement et solidairement, ce qui sera attesté par un contrat de coentreprise entre les entités juridiques, qui sera soumis en même temps que la proposition ; et

(ii) si le contrat leur est attribué, l'entité chef de file désignée conclura le contrat avec l'UNICEF, qui agira au nom et pour le compte de toutes les entités membres de l'entreprise commune.

(b) Une fois la proposition soumise à l'UNICEF, l'entité chef de file désignée pour représenter l'entreprise commune ne sera pas modifiée sans l'accord écrit préalable de l'UNICEF.

(c) Si la proposition d'une coentreprise est la proposition retenue, l'UNICEF attribuera le contrat à la coentreprise, au nom de l'entité chef de file qu'elle aura désignée. L'entité chef de file signera le contrat pour et au nom de toutes les autres entités membres et sera seule responsable de la coordination, de la mise en œuvre et de la qualité des services à fournir. Tous les paiements pour les services acceptés seront effectués uniquement à l'entité chef de file.

4.3 Propositions émanant d'organisations gouvernementales. L'éligibilité des Soumissionnaires qui appartiennent en totalité ou en partie au gouvernement sera soumise à l'évaluation et à l'examen ultérieurs par l'UNICEF de divers facteurs tels que l'enregistrement en tant qu'entité indépendante, l'étendue de la propriété/participation du gouvernement, la réception de subventions, le mandat, l'accès à l'information en relation avec les documents du présent appel d'offres, et d'autres facteurs susceptibles d'entraîner un avantage indu par rapport à d'autres Soumissionnaires, et le rejet éventuel de la proposition.

4.4 Propositions émanant d'organisations dont l'unique propriétaire est un ancien membre du personnel de l'UNICEF/des Nations Unies ou un membre du personnel retraité. Toute organisation dont l'unique propriétaire est un ancien membre ou un membre du personnel retraité de l'UNICEF (ou de toute autre organisation des Nations Unies), qui soumet une proposition, doit divulguer son emploi précédent aux Nations Unies au moment de la soumission. Une telle proposition sera traitée comme si elle émanait d'un individu aux fins des conditions standard de l'UNICEF relatives à la passation de contrats avec d'anciens membres du personnel ou des membres du personnel à la retraite.

5. PRÉPARATION DE L'OFFRE

5.1 Les Soumissionnaires sont tenus de s'informer lors de la préparation de leur proposition. A cet égard, les Soumissionnaires veilleront à :

- Examiner toutes les conditions, exigences et instructions formelles de soumission (par exemple, concernant la forme et le moment de la soumission, le marquage des enveloppes, l'absence

d'informations sur les prix dans la proposition technique, etc.) incluses dans les documents de l'appel d'offres (y compris la section "Instructions aux Soumissionnaires") ;
- Examiner l'appel d'offres pour s'assurer qu'ils disposent d'une copie complète de tous les documents.
- Examiner le contrat type de l'UNICEF pour la fourniture de services d'ingénierie, disponible sur le site Web des approvisionnements de l'UNICEF : https://www.unicef.org/supply/resources/procurement-policies . En particulier, les soumissionnaires doivent se familiariser avec les obligations imposées aux fournisseurs, à leur personnel et aux sous-traitants en vertu de la politique de l'UNICEF interdisant et combattant la fraude et la corruption et de la politique de l'UNICEF sur la conduite promouvant la protection et la sauvegarde des enfants ;
- Assister à toute conférence d'appel d'offres si celle-ci est obligatoire en vertu du présent appel d'offres ;
- S'informer et se satisfaire pleinement des exigences des autorités compétentes et des lois qui s'appliquent, ou pourraient s'appliquer à l'avenir, à la fourniture des services.

Les soumissionnaires reconnaissent que l'UNICEF, ses directeurs, employés et agents ne font aucune déclaration et ne donnent aucune garantie (expresse ou implicite) quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité du présent appel d'offres ou de toute autre information fournie aux soumissionnaires.

5.2 Le non-respect de toutes les exigences et instructions figurant dans les documents du LRPS ou le fait de ne pas fournir toutes les informations demandées est aux risques et périls du Soumissionnaire et peut entraîner le rejet de sa proposition.

5.3 La proposition doit être organisée de manière à respecter le format du présent appel d'offres. Chaque soumissionnaire doit répondre aux demandes ou exigences énoncées et indiquer qu'il comprend et confirme qu'il accepte les exigences énoncées par l'UNICEF. Le soumissionnaire doit identifier toute hypothèse substantielle émise lors de la préparation de son offre. Le report d'une réponse à une question ou à un problème à un stade quelconque de la négociation du contrat n'est pas acceptable. Tout point non spécifiquement abordé dans la proposition sera considéré comme accepté par le Soumissionnaire. Les réponses incomplètes ou inadéquates, l'absence de réponse ou les fausses déclarations dans les réponses aux questions affecteront l'évaluation de la proposition.

5.4 Toutes les références à des documents descriptifs doivent être incluses dans le paragraphe approprié de la proposition, bien que les documents eux-mêmes puissent être fournis en annexe à la proposition. Le Soumissionnaire doit également fournir suffisamment d'informations dans la Proposition pour répondre à chaque domaine des critères d'évaluation tels que présentés dans ce document, afin de permettre une évaluation équitable de tous les Soumissionnaires et de leurs Propositions. Il appartient à l'UNICEF de déterminer, à sa seule discrétion, si les informations fournies sont suffisantes.

5.5 Le formulaire de demande de proposition, dûment complété et signé, doit être soumis avec la proposition. Le formulaire de demande de proposition doit être signé par un représentant dûment autorisé de l'organisation/entreprise.

5.6 Les propositions doivent porter clairement le numéro de l'appel d'offres.

5.7 Si l'UNICEF fournit des canevas/modèles de documents, celles-ci doivent être complétées par le Soumissionnaire.

5.8 Proposition technique : La proposition technique doit répondre aux critères et exigences énoncés dans le présent appel d'offres, en accordant une attention particulière aux termes de référence et aux critères d'évaluation. Il est important de noter que l'UNICEF accueille favorablement les propositions innovantes et les solutions originales aux besoins de services énoncés. LA PROPOSITION TECHNIQUE NE DOIT PAS CONTENIR D'INFORMATIONS SUR LES PRIX.

5.9 Proposition de prix : La proposition de prix doit être préparée conformément aux exigences contenues dans les termes de référence du présent appel d'offres.

5.10 Chaque Soumissionnaire reconnaît que sa participation à toutes les étapes de la procédure d'appel d'offres pour le présent appel d'offres se fait à ses propres risques et coûts. Le Soumissionnaire est responsable, et l'UNICEF n'est pas responsable, des coûts de préparation de sa proposition ou de sa réponse à cet appel d'offres, de sa participation à toute conférence d'appel d'offres, visite de site, réunion ou présentation orale, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

5.11 La proposition du soumissionnaire comprendra toutes les annexes jointes aux termes de référence.

6. DOCUMENTS DE LA PROPOSITION ; CONFIDENTIALITÉ

6.1 Le présent appel d'offres, ainsi que tous les documents de proposition fournis par le soumissionnaire à l'UNICEF, seront considérés comme la propriété de l'UNICEF et les propositions ne seront pas renvoyées aux soumissionnaires.

6.2 Les informations contenues dans les documents de la proposition, que le soumissionnaire considère comme confidentielles, doivent être clairement marquées "confidentiel", à côté de la partie du texte concernée, et l'UNICEF traitera ces informations en conséquence.

6.3 Toutes les informations et tous les documents fournis aux soumissionnaires par l'UNICEF (" documents relatifs à l'appel d'offres ") sont traités de manière confidentielle par les soumissionnaires. Si le Soumissionnaire refuse de répondre à cet appel d'offres, ou si la Proposition est rejetée ou n'est pas retenue, le Soumissionnaire détruira ou supprimera rapidement tous ces documents relatifs à l'appel d'offres. Le Soumissionnaire n'utilise pas les documents relatifs à l'appel d'offres à d'autres fins que la préparation d'une proposition et ne divulgue pas les documents relatifs à l'appel d'offres à des tiers, sauf (a) avec le consentement écrit préalable de l'UNICEF ; (b) lorsque le tiers aide le Soumissionnaire à préparer la Proposition, à condition que le Soumissionnaire se soit préalablement assuré que cette partie adhère à cette obligation de confidentialité ; (c) si les documents pertinents du LRPS sont, à la date du présent LRPS, légalement en possession du Soumissionnaire par l'intermédiaire d'une partie autre que l'UNICEF ; (d) si la loi l'exige et à condition que le soumissionnaire ait préalablement informé l'UNICEF par écrit de son obligation de divulguer les documents du LRPS ; ou (e) si les documents du LRPS sont généralement et publiquement disponibles autrement qu'à la suite d'un abus de confiance de la part de la personne recevant les documents du LRPS.

7. PROPOSITIONS MULTIPLES ET PROPOSITIONS D'ORGANISATIONS APPARENTÉES

7.1 Les Soumissionnaires ne peuvent soumettre plus d'une proposition dans le cadre de la présente procédure d'appel d'offres.

7.2 Si le Soumissionnaire est un groupe d'entités juridiques qui formera ou a formé une coentreprise, un consortium ou une association au moment de la soumission de la proposition, ni l'entité chef de file ni les entités membres de la coentreprise ne peuvent soumettre une autre proposition, que ce soit en leur propre capacité ou en tant qu'entité chef de file ou entité membre d'une autre coentreprise soumettant une autre proposition.

7.3 L'UNICEF se réserve le droit de rejeter des propositions distinctes soumises par deux ou plusieurs soumissionnaires si les soumissionnaires sont des organisations apparentées et s'il s'avère qu'ils ont l'un des éléments suivants :

(a) ils ont au moins un partenaire de contrôle, un directeur ou un actionnaire en commun ; où

(b) l'un d'entre eux reçoit ou a reçu une subvention directe ou indirecte de l'autre ou des autres ; ou
(c) ils entretiennent entre eux des relations qui permettent à un ou plusieurs Soumissionnaires d'avoir accès à des informations confidentielles concernant l'autre ou les autres propositions, ou d'exercer une influence sur celles-ci ; ou

(d) ils sont des sous-traitants de la proposition de l'autre, ou un sous-traitant d'une proposition soumet une autre proposition sous son nom en tant que Soumissionnaire principal ; ou

(e) une personne proposée pour faire partie de l'équipe d'un Soumissionnaire participe à plus d'une proposition reçue dans le cadre de la présente procédure d'appel d'offres.

PARTIE III - ATTRIBUTION/ADJUDICATION DE MARCHE

1.1 Processus d'évaluation des propositions. L'évaluation est effectuée par l'UNICEF conformément aux règlements, règles et pratiques de l'UNICEF et toutes les décisions sont prises à la seule discrétion de l'UNICEF.

Après l'ouverture des propositions, l'UNICEF procédera aux étapes suivantes dans l'ordre indiqué :

- Premièrement, chaque proposition sera évaluée en fonction de sa conformité aux exigences obligatoires du présent appel d'offres. Les propositions jugées non conformes à toutes les exigences obligatoires seront considérées comme non conformes et rejetées à ce stade sans autre considération. Le non-respect de l'un des termes et conditions contenus dans le présent appel d'offres, y compris, mais sans s'y limiter, le fait de ne pas fournir toutes les informations requises, peut entraîner l'exclusion d'une proposition de l'examen ultérieur.

- Deuxièmement, l'UNICEF évaluera la partie de la proposition technique pour s'assurer qu'elle est conforme aux exigences techniques énoncées dans le présent appel d'offres sur la base de l'approche d'évaluation de la proposition décrite ci-dessous.

- Troisièmement, l'UNICEF procédera à une évaluation commerciale de la partie "Proposition de prix" des propositions techniquement conformes sur la base de l'approche d'évaluation des propositions décrite ci-dessous.

1.2 Approche de l'évaluation des propositions.

Les critères d'évaluation seront répartis entre les notes techniques et les notes financières (proposition de prix) avec une répartition 70/30

Les propositions soumises en réponse à cet appel d'offres doivent inclure les éléments suivants et seront évaluées en fonction de ceux-ci :

a) Evaluation Technique

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE SONT PRESENTES DANS LA PIECE 3 – TERMES DE REFERENCES

Total maximum **de 70 points**.

Seules les propositions ayant obtenu un minimum de **49 points** seront examinées plus avant.

b) Evaluation financière : Proposition financière (évaluation commerciale)

Le nombre total de points alloués pour la composante prix est de **30 points**. Le nombre maximal de points sera attribué à la proposition de prix la plus basse ouverte et comparée parmi les entreprises/institutions invitées qui ont obtenu le seuil de points lors de l'évaluation de la composante technique. Toutes les autres propositions de prix recevront un nombre de points inversement proportionnel au prix le plus bas :

Note pour la proposition de prix X = (Note maximale pour la proposition de prix (30 Points) * Prix de la proposition la moins chère) / Prix de la proposition X

Total des points techniques et de prix pouvant être obtenus : 100 points

Le(s) soumissionnaire(s) ayant obtenu la note technique et la note de prix combinées les plus élevées se verra(ont) attribuer le(s) contrat(s) (sous réserve d'éventuelles négociations et des divers autres droits de l'UNICEF détaillés dans le présent appel d'offres)].

1.3 Arrangements multiples. L'UNICEF se réserve le droit de prendre des dispositions multiples pour tout service lorsqu'il considère qu'il est dans son intérêt de le faire.

1.4 Négociation. L'UNICEF se réserve le droit de négocier avec le(s) soumissionnaire(s) qui a/ont obtenu la meilleure note/le meilleur classement, c'est-à-dire celui ou ceux dont la proposition présente le meilleur rapport qualité/prix.

1.5 Notification de l'attribution. L'UNICEF n'informera que le(s) Soumissionnaire(s) qui a/ont obtenu le(s) contrat(s) résultant de la présente procédure d'appel d'offres ; l'UNICEF peut, mais n'est pas tenu, d'informer les autres Soumissionnaires de l'issue de la présente procédure d'appel d'offres.

2. CONTRAT TYPE DE L'UNICEF POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION

2.1 Le Contrat type de l'UNICEF pour les services d'ingénierie s'appliquera à tout contrat attribué dans le cadre de cet appel d'offres. En signant le formulaire d'appel d'offres, chaque soumissionnaire est réputé avoir confirmé son acceptation du Contrat type de l'UNICEF pour les services d'ingénierie. Le Soumissionnaire comprend que s'il propose des amendements ou des conditions supplémentaires au Contrat standard de l'UNICEF pour les services d'ingénierie, ceux-ci doivent être clairement détaillés dans la Proposition et peuvent avoir un impact négatif sur l'évaluation de la Proposition et l'UNICEF se réserve le droit de rejeter la Proposition du Soumissionnaire.

3. DROITS DE L'UNICEF

3.1 L'UNICEF se réserve les droits suivants

(a) d'accepter toute proposition, en tout ou en partie ; de rejeter toute proposition ; ou d'annuler la procédure d'appel d'offres dans son intégralité ;
(b) de vérifier toute information contenue dans la réponse du Soumissionnaire (et le Soumissionnaire apportera à l'UNICEF sa coopération raisonnable dans le cadre de cette vérification) ;
(c) d'invalider toute proposition reçue d'un Soumissionnaire qui, de l'avis exclusif de l'UNICEF, n'a pas réussi par le passé à exécuter le contrat de manière satisfaisante ou à le terminer dans les délais, ou dont l'UNICEF estime qu'il n'est pas en mesure d'exécuter le contrat
(d) d'invalider toute proposition qui, de l'avis exclusif de l'UNICEF, ne répond pas aux exigences et instructions énoncées dans le présent appel d'offres ;
(e) de suspendre les négociations ou de retirer l'attribution d'un marché à un soumissionnaire à tout moment jusqu'à ce qu'un contrat ait été signé avec ce soumissionnaire. L'UNICEF n'est pas tenu de fournir une justification, mais donnera un préavis avant toute suspension des négociations ou retrait de l'attribution.

3.2 L'UNICEF n'est pas responsable envers un Soumissionnaire des coûts, dépenses ou pertes encourus ou subis par ce dernier dans le cadre du présent appel d'offres ou de la procédure de sollicitation, y compris, mais sans s'y limiter, les coûts, dépenses ou pertes encourus du fait de l'exercice par l'UNICEF de l'un de ses droits visés au paragraphe 3.1 ci-dessus.

PARTIE IV – EXIGENCES

1. PRIX ET PAIEMENT

1.1 Prix. Le prix des services et des produits livrables sera considéré comme comprenant tous les coûts, dépenses, charges ou frais que le Soumissionnaire peut encourir dans le cadre de l'exécution des services. Le Soumissionnaire est invité à proposer des remises inconditionnelles. En outre, le Soumissionnaire peut offrir des remises pour paiement anticipé, c'est-à-dire un paiement dans un délai spécifique plus rapide que le délai de paiement standard de l'UNICEF, qui est de 30 jours.

1.2 Conditions de paiement. Les factures ne peuvent être adressées à l'UNICEF qu'une fois que les travaux (ou des éléments des travaux) ont été fournis et que les produits livrables (ou des éléments des produits livrables) ont été livrés (a) conformément au contrat et (b) à la satisfaction de l'UNICEF. Les conditions de paiement standard sont nettes à 30 jours, après réception de la facture. Le paiement sera effectué par virement bancaire dans la devise du contrat.

Le soumissionnaire proposera un calendrier de paiement pour le contrat qui est lié à des étapes claires et/ou à des prestations identifiées dans les termes de référence. L'UNICEF se réserve le droit d'accepter, de rejeter ou de proposer des modifications aux calendriers de paiement proposés.

1.3 Monnaie. (a) La proposition doit être libellée en Francs Guinéens (GNF). L'UNICEF rejettera toute proposition soumise dans une autre devise.

(b) Si le paragraphe (a) ci-dessus autorise explicitement deux ou plusieurs devises spécifiées pour les propositions, alors, à des fins d'évaluation uniquement, les offres soumises dans une devise autre que le dollar américain seront converties en dollars américains en utilisant le taux de change des Nations Unies en vigueur à la date limite de soumission.

1.4 Impôts. L'article II, section 7, de la Convention sur les privilèges et immunités dispose, entre autres, que les Nations unies, y compris l'UNICEF en tant qu'organe subsidiaire, sont exonérées de tous impôts directs, à l'exception des redevances pour services d'utilité publique. Tous les prix/taux indiqués dans la proposition doivent être nets de tous impôts directs et de tous autres impôts et droits, sauf indication contraire dans les documents de l'appel d'offres.

2. IMPLEMENTATION

2.1 Indépendance. Sauf mention expresse dans les documents du LRPS, l'UNICEF n'a aucune obligation de fournir une assistance au contractant et ne fait aucune déclaration quant à la disponibilité d'installations, d'équipements, de matériels, de systèmes ou de licences qui pourraient être utiles ou utiles à la réalisation de ces services. Si le Soumissionnaire a besoin d'installations, d'équipements, de matériels, de systèmes ou de licences pour effectuer le travail, il doit le préciser explicitement dans sa proposition.

2.2 Sous-traitants. Les soumissionnaires doivent indiquer dans leur proposition tout projet de sous-traitance de services. Tous les accords de sous-traitance seront examinés par l'UNICEF dans le cadre de l'évaluation de la proposition.

2.3 Personnel clé. Si les termes de référence l'exigent, chaque profil de personnel clé demandée dans les termes de référence doit signer une déclaration d'exclusivité et de disponibilité. L'objet de la déclaration d'exclusivité et de disponibilité est le suivant :

> (a) Le personnel clé proposé dans la proposition ne doit pas faire partie de la proposition d'un autre soumissionnaire dans le cadre de la présente procédure d'appel d'offres. Ils doivent donc s'engager exclusivement auprès du Soumissionnaire.

(b) Chaque membre du personnel clé doit également s'engager à être disponible, capable et disposé à travailler pendant toute la période prévue pour sa contribution à la mise en œuvre du contrat, comme indiqué dans le cahier des charges et dans la proposition.

Ayant sélectionné une proposition en partie sur la base d'une évaluation du personnel clé présenté dans la proposition, l'UNICEF s'attend à ce que le contrat soit exécuté par ce personnel spécifique. La date de mobilisation prévue étant indiquée dans la DDP, l'UNICEF n'envisagera de substitutions après la date limite de soumission des offres qu'en cas de retard imprévu de la date de démarrage indépendant de la volonté du soumissionnaire, ou exceptionnellement en raison de l'incapacité d'un membre du personnel clé pour des raisons de santé ou de force majeure ou d'autres circonstances pouvant justifier un remplacement et qui n'auraient aucune incidence sur la sélection de la proposition. Le souhait d'un Soumissionnaire d'utiliser un membre du personnel clé pour un autre projet ou un changement d'avis de la part d'un membre du personnel clé au sujet du contrat ne sera pas accepté comme motif de remplacement d'un membre du personnel clé.

2.4 Coentreprises. La description de l'organisation de la coentreprise/du consortium/du groupement doit clairement définir le rôle attendu de chacune des entités de la coentreprise pour répondre aux exigences du présent appel d'offres, à la fois dans la proposition et dans le contrat de coentreprise. Toutes les entités qui composent la coentreprise seront soumises à l'évaluation de l'éligibilité et des qualifications par l'UNICEF.

Lorsqu'une coentreprise présente ses antécédents et son expérience dans une entreprise similaire à celles requises dans le présent appel d'offres, elle doit présenter ces informations de la manière suivante :

a) ceux qui ont été entrepris conjointement par la coentreprise ; et
b) ceux qui ont été entrepris par les entités individuelles de la coentreprise qui devraient être impliquées dans la prestation des services définis dans le présent appel d'offres.

Les contrats antérieurs réalisés par des experts travaillant à titre privé mais qui sont ou ont été temporairement associés à l'un des cabinets membres ne peuvent pas être considérés comme l'expérience de l'entreprise conjointe ou de ses membres, mais doivent être revendiqués par les experts eux-mêmes dans leur présentation de leurs références individuelles.

PARTIE V - DÉCLARATIONS DU SOUMISSIONNAIRE

1. PRIX - CLIENT LE PLUS FAVORISÉ

1.1 Le Soumissionnaire confirme que les honoraires, les taux et les frais, ainsi que les conditions tarifaires connexes concernant les services spécifiés dans l'offre sont les conditions tarifaires les plus favorables disponibles pour tout client du Soumissionnaire (ou de l'une de ses sociétés affiliées). Si, à tout moment pendant la durée d'un contrat résultant de la proposition, un autre client du Soumissionnaire (ou de l'un de ses affiliés) obtient des conditions tarifaires plus favorables que celles accordées à l'UNICEF, le Soumissionnaire ajustera rétroactivement les honoraires et les conditions tarifaires connexes dans le cadre du contrat pour se conformer aux conditions plus favorables et le Soumissionnaire paiera rapidement à l'UNICEF tout montant dû à l'UNICEF à la suite de cet ajustement rétroactif des honoraires.

2. REPRÉSENTATIONS GÉNÉRALES

En soumettant sa proposition en réponse au présent appel d'offres, le Soumissionnaire confirme à l'UNICEF qu'à la date limite de soumission :

2.1 Le Soumissionnaire dispose (a) de toute l'autorité et de tous les pouvoirs nécessaires pour soumettre la proposition et conclure le contrat qui en découle, et (b) de tous les droits, licences, pouvoirs et ressources nécessaires, le cas échéant, pour développer, se procurer et fournir les services et pour remplir ses autres obligations dans le cadre du contrat qui en découle. Le Soumissionnaire n'a pas conclu et ne conclura pas d'accord ou d'arrangement qui restreindrait ou limiterait les droits de toute personne d'utiliser, de vendre, de

céder ou de traiter de toute autre manière un service, un produit livrable ou un résultat qui pourrait être acquis dans le cadre d'un contrat subséquent.

2.2 Toutes les informations qu'il a fournies à l'UNICEF concernant les services et le Soumissionnaire sont vraies, correctes, précises et non trompeuses.

2.3 Le soumissionnaire est financièrement solvable et est en mesure de fournir les services à l'UNICEF conformément aux exigences décrites dans le présent appel d'offres.

2.4 L'utilisation ou la fourniture des services n'enfreint et n'enfreindra aucun brevet, dessin ou modèle, nom commercial ou marque de commerce.

2.5 Le développement et la fourniture des services ont respecté, respectent et respecteront toutes les lois, règles et réglementations applicables.

2.6 Le Soumissionnaire s'acquittera de ses engagements en tenant le plus grand compte des intérêts de l'UNICEF et s'abstiendra de toute action susceptible de nuire à l'UNICEF ou aux Nations unies.

2.7 Il dispose du personnel, de l'expérience, des qualifications, des installations, des ressources financières et de toutes les autres compétences et ressources nécessaires pour s'acquitter de ses obligations dans le cadre de tout contrat subséquent.

2.8 Le Soumissionnaire accepte d'être lié par les décisions de l'UNICEF, y compris, mais sans s'y limiter, les décisions relatives à la conformité de la proposition du Soumissionnaire aux exigences et instructions énoncées dans le présent appel d'offres et les résultats du processus d'évaluation.

3. NORMES ÉTHIQUES

L'UNICEF exige de tous les soumissionnaires qu'ils respectent les normes éthiques les plus strictes pendant toute la durée de la procédure d'appel d'offres, ainsi que pendant toute la durée du contrat qui pourrait être attribué à l'issue de cette procédure d'appel d'offres. L'UNICEF encourage également activement l'adoption par ses fournisseurs de politiques rigoureuses en matière de protection et de sauvegarde des enfants et de prévention et d'interdiction de l'exploitation et des abus sexuels.

En soumettant sa proposition en réponse à cet appel d'offres, le soumissionnaire fait les déclarations et donne les garanties suivantes à l'UNICEF à la date limite de soumission :

3.1 En ce qui concerne tous les aspects de la procédure d'appel d'offres, le Soumissionnaire a révélé à l'UNICEF toute situation susceptible de constituer un conflit d'intérêts réel ou potentiel ou pouvant raisonnablement être perçue comme un conflit d'intérêts. En particulier, le soumissionnaire a indiqué à l'UNICEF si lui-même ou l'une de ses sociétés affiliées est, ou a été dans le passé, engagé par l'UNICEF pour fournir des services en vue de la préparation de la conception, des spécifications, de l'analyse/estimation des coûts et d'autres documents à utiliser pour l'acquisition des services demandés dans le cadre du présent appel d'offres ; ou si lui-même ou l'une de ses sociétés affiliées a été impliqué dans la préparation et/ou la conception du programme/projet lié aux services demandés dans le cadre du présent appel d'offres.

3.2 Le Soumissionnaire n'a pas obtenu indûment, ou tenté d'obtenir indûment, des informations confidentielles en rapport avec la procédure d'appel d'offres et tout contrat susceptible d'être attribué à l'issue de cette procédure d'appel d'offres.

3.3 Aucun fonctionnaire de l'UNICEF ou d'une organisation du système des Nations Unies n'a reçu de la part du soumissionnaire ou en son nom, ou ne se verra offrir par le soumissionnaire ou en son nom, un quelconque avantage direct ou indirect en rapport avec le présent appel d'offres, y compris l'attribution du contrat au

soumissionnaire. Ces avantages directs ou indirects comprennent, sans s'y limiter, les cadeaux, les faveurs ou l'hospitalité.

3.4 Les exigences suivantes concernant les anciens fonctionnaires de l'UNICEF ont été respectées et seront respectées :

(a) Pendant la période d'un (1) an suivant la cessation de service d'un fonctionnaire de l'UNICEF, le Soumissionnaire ne peut pas faire d'offre d'emploi directe ou indirecte à cet ancien fonctionnaire de l'UNICEF si celui-ci a été, au cours des trois années précédant sa cessation de service, impliqué dans un aspect quelconque d'une procédure d'achat de l'UNICEF à laquelle le Soumissionnaire a participé.

(b) Pendant la période de deux (2) ans suivant la cessation des fonctions d'un fonctionnaire de l'UNICEF, cet ancien fonctionnaire ne peut, directement ou indirectement au nom du Soumissionnaire, communiquer avec l'UNICEF, ou présenter à l'UNICEF, des questions qui relevaient des responsabilités de cet ancien fonctionnaire lorsqu'il travaillait à l'UNICEF.

3.5 Ni le soumissionnaire, ni aucune de ses sociétés affiliées, ni aucun membre de son personnel ou de sa direction ne fait l'objet d'une sanction ou d'une suspension temporaire imposée par une organisation du système des Nations unies ou une autre organisation internationale intergouvernementale. Le Soumissionnaire informera immédiatement l'UNICEF si lui-même ou l'un de ses affiliés, membres du personnel ou administrateurs, fait l'objet d'une telle sanction ou d'une telle suspension temporaire pendant la durée du contrat. Si le Soumissionnaire ou l'une de ses sociétés affiliées, l'un de ses membres du personnel ou l'un de ses administrateurs fait l'objet d'une telle sanction ou suspension temporaire pendant la durée du contrat, l'UNICEF a le droit de suspendre le contrat pour une période maximale de trente (30) jours ou de résilier le contrat, à sa seule discrétion, avec effet immédiat dès la remise d'une notification écrite de suspension ou de résiliation, selon le cas, au Soumissionnaire. Si l'UNICEF choisit de suspendre le contrat, il pourra le résilier à la fin des trente (30) jours de suspension, à sa seule discrétion.

3.6 Le soumissionnaire (a) observe les normes d'éthique les plus élevées ; (b) fait tout son possible pour protéger l'UNICEF contre la fraude, dans le cadre de la procédure d'appel d'offres et de l'exécution de tout contrat subséquent ; et (c) respecte les dispositions applicables de la politique de l'UNICEF interdisant et combattant la fraude et la corruption, qui peut être consultée sur le site Internet de l'UNICEF à l'adresse https://www.unicef.org/supply/resources/procurement-policies . En particulier, le Soumissionnaire ne se livrera pas, et veillera à ce que son personnel, ses agents et ses sous-traitants ne se livrent pas, à des actes de corruption, de fraude, de coercition, de collusion ou d'obstruction, tels que ces termes sont définis dans la politique de l'UNICEF relative à l'interdiction et à la lutte contre la fraude et la corruption.

3.7 Le Soumissionnaire respecte l'ensemble des lois, ordonnances, règles et réglementations ayant une incidence sur sa participation au présent appel d'offres, ainsi que le code de conduite des fournisseurs des Nations unies (disponible sur le site web du Marché mondial des Nations unies - www.ungm.org).

3.8 Ni le Soumissionnaire ni aucune de ses sociétés affiliées n'est engagé, directement ou indirectement, (a) dans une pratique incompatible avec les droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, y compris l'article 32, ou dans la Convention n° 182 (1999) de l'Organisation internationale du travail concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination ; ou (b) dans la fabrication, la vente, la distribution ou l'utilisation de mines antipersonnel ou de composants utilisés dans la fabrication de mines antipersonnel.

3.9 Le Soumissionnaire a pris et prendra toutes les mesures appropriées pour éviter que son personnel, y compris ses employés, ou toute personne engagée par le Soumissionnaire pour fournir des services dans le cadre de sa participation au présent appel d'offres, n'exploite ou n'abuse sexuellement de quiconque. À cette fin, toute activité sexuelle avec une personne âgée de moins de dix-huit ans, indépendamment de toute loi relative au consentement, constitue une exploitation ou un abus sexuel de cette personne. Le Soumissionnaire a pris et prendra toutes les mesures appropriées pour interdire à son personnel, y compris à ses employés ou aux autres personnes engagées par le Soumissionnaire, d'échanger de l'argent, des biens, des services ou

d'autres objets de valeur contre des faveurs ou des activités sexuelles, ou de se livrer à des activités sexuelles exploitantes ou dégradantes pour toute personne.

3.10 Le Soumissionnaire confirme qu'il a lu la politique de l'UNICEF sur la conduite à tenir pour promouvoir la protection et la sauvegarde des enfants. Le Soumissionnaire veillera à ce que son personnel comprenne les obligations de notification qui lui incombent et mettra en place et maintiendra des mesures appropriées pour promouvoir le respect de ces obligations. Le Soumissionnaire coopérera en outre à la mise en œuvre de cette politique par l'UNICEF.

3.11 Le Soumissionnaire informe l'UNICEF dès qu'il a connaissance d'un incident ou d'un rapport incompatible avec les engagements et confirmations prévus dans le présent article 3.

3.12 Chacune des dispositions du présent article 3 de la partie V constitue une condition essentielle de la participation à la présente procédure d'appel d'offres. En cas de violation de l'une de ces dispositions, l'UNICEF est en droit de disqualifier le Soumissionnaire de la présente procédure d'appel d'offres et/ou de toute autre procédure d'appel d'offres, et dejischool@gmail.com résilier tout contrat qui aurait pu être attribué à la suite de la présente procédure d'appel d'offres, immédiatement après notification au Soumissionnaire, sans devoir payer de frais de résiliation ou de responsabilité de quelque nature que ce soit. En outre, le Soumissionnaire peut être empêché de faire affaire avec l'UNICEF et toute autre entité du système des Nations unies à l'avenir.

4. AUDIT

4.1 L'UNICEF peut, de temps à autre, mener des audits ou des enquêtes concernant tout aspect d'un contrat attribué dans le cadre du présent appel d'offres, y compris, mais sans s'y limiter, l'attribution du contrat et le respect par le soumissionnaire des dispositions de l'article 3 ci-dessus. Le Soumissionnaire coopérera pleinement et en temps voulu à ces audits ou enquêtes, y compris (mais sans s'y limiter) en mettant à disposition son personnel et toutes les données et documents pertinents aux fins de ces audits ou enquêtes, à des moments et dans des conditions raisonnables, et en accordant à l'UNICEF et à ceux qui entreprennent ces audits ou enquêtes l'accès aux locaux du Soumissionnaire à des moments et dans des conditions raisonnables dans le cadre de la mise à disposition de son personnel et de toutes les données et documents pertinents. Le Soumissionnaire demande à ses sous-traitants et à ses agents de coopérer dans une mesure raisonnable à tous les audits ou enquêtes menés par l'UNICEF.

PIECE 2 – CONTRAT TYPE DE L'UNICEF POUR LES SERVICES D'INGENIERIE

A voir et télécharger sur ce LIEN

PIECE 3 – TERMES DE REFERENCE « TDRs »

INTITULE DU SERVICE

Etablissement des Accords à Long Terme non exclusif (non exclusive Long Term Arrangements – LTAs) avec des bureaux d'architectures et/ou d'ingénierie dans les différentes régions (Conakry, Kindia, Boké, Labe, Mamou, Kankan, Faranah, Siguiri, Beyla et Nzérékoré) de la République de la Guinée

A. CONTEXTE

1.1 Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de coopération avec la République de la Guinée, le Bureau UNICEF Guinée réalise dans tout le pays diverses des infrastructures de Génie Civil & architecture, d'hydraulique, Eau & assainissement et d'électricité & énergie renouvelable. Cela inclut, sans toutefois s'y limiter, la construction et la réhabilitation des infrastructures scolaires, des entrepôts secs, de construction/aménagement/réhabilitation de bureaux de l'UNICEF, construction des latrines ainsi que l'installation d'infrastructure électromécanique (par exemple, systèmes photovoltaïques et accessoires associés), etc. La majorité des activités de réhabilitation/construction dans lesquelles UNICEF est engagé sont situées dans toutes les régions notamment les zones péri-urbaines et rurales de la Guinée.

1.2 UNICEF Guinée est engagé dans des activités de construction pour un montant annuel équivalent à cinq (05) millions de dollars américains et une estimation de 10% pour les services d'ingénierie. Ces activités nécessitent des services d'ingénierie, tels que :

- L'évaluation des besoins en construction/réhabilitation sur site, l'étude de faisabilité ;
- L'élaboration de l'étude de conception et l'élaboration des éléments techniques et financiers pour le recrutement des entreprises de construction/réhabilitation, la supervision du site pendant l'exécution du projet, etc.

1.3 De ce contexte, le bureau de l'UNICEF Guinée souhaite recourir à l'établissement des Accords à Long Terme non exclusif (non exclusive Long Term Arrangement s– LTAs) avec un ou plusieurs ou groupements de cabinets d'architectures et/ou d'ingénierie. Le(s) contrat(s) établi(s) à la suite de cette sélection couvriront une période de deux (2) années, renouvelables une fois pour une période d'un (1) an sur la base des performances jugées satisfaisantes au terme de l'évaluation finale qui sera faite par l'UNICEF à la fin de chaque période d'un an.

1.4 Durant cette période, l'UNICEF sollicitera les services des cabinets retenus sur la base des prix unitaires retenus dans les LTA. Les cabinets sélectionnés et retenus s'obligeront à être en mesure de fournir les services demandés (diagnostic et évaluation des besoins en construction/réhabilitation, études architecturales et de faisabilité technique assortie d'analyse de variantes si applicable, études techniques spéciales (géotechnique, géophysique, hydrogéologie, analyse d'eau potable etc..) et/ou supervision et contrôle des travaux et l'appui à la réception des travaux) durant la période couverte par l'accord.

1.5 Ces accords prévoient que l'UNICEF ne sera pas obligé à contracter ou passer commande a des services et que la contractualisation pour des services bien définis ne sera effectués qu'en fonction de besoin réel. L'UNICEF ne peut être tenu responsable d'aucun coût dans le cas où aucune contractualisation n'est effectuée dans le cadre d'un ou de plusieurs accords.

1.6 Les autres agences, fonds et programmes des Nations unies sont habilités à passer des commandes aux prix et conditions des accords à long terme établis. Les commandes passées par d'autres entités des Nations Unies constituent un accord contractuel entre le contractant et l'entité des Nations Unies qui passe la commande. L'UNICEF ne sera pas une partie contractante à ces commandes et n'a donc aucune obligation ou responsabilité pour les commandes qui ne sont pas passées par l'UNICEF.

B. OBJECTIFS

L'objectif de cet accord (LTA) est de permettre à l'UNICEF de bénéficier de prestations d'ingénierie afin de garantir des travaux de qualité dans le respect des délais contractuels, tout en garantissant la certification des réceptions techniques, provisoires et définitives des ouvrages réalisés

L'UNICEF fera appel à des bureaux d'études et d'ingénierie spécialisés, disposant de compétences pluridisciplinaires en architecture, génie civil, électricité, mécanique, hydraulique, eau et assainissement, ainsi qu'en énergies renouvelables. La prestation devra également assurer la supervision et contrôle qualité des travaux sur les différents sites d'intervention.

Le titulaire de LTA doit déployer du personnel qualifié et expérimenté afin de réaliser les études nécessaires, examiner et valider la documentation technique préparée par les entreprises chargées des travaux, coordonner l'exécution du projet, superviser les travaux sur place et à l'achèvement des projets, examiner et certifier les dessins conformes à l'exécution à préparer par l'entrepreneur.

Les services doivent être effectués conformément aux normes généralement acceptées de pratique professionnelle, en respectant les normes applicables en matière de construction, les bonnes pratiques d'ingénierie, ainsi que les exigences sociales, environnementales et de sécurité en vigueur.

Le champ d'activités du bureau d'études et/ou d'architecture doit couvrir toutes les activités nécessaires pour atteindre les objectifs déclarés et prévus des services tout en adhérant aux meilleures pratiques de la profession concernée, qu'elles soient ou non explicitement énoncées ou mentionnées dans le présent mandat.

Afin de répondre efficacement aux différents besoins techniques de l'UNICEF, la LTA sera structurée en quatre (04) lots distincts, comme suit :

1. Lot A : Génie civil et Architecture– Bâtiment et Travaux Publics (BTP)
2. Lot B : Hydraulique – Eau, hygiène et Assainissement (WASH)
3. Lot C : Electricité et Energie renouvelable.
4. Lot D : Supervision des travaux et contrôle qualité.

C. PORTÉE DE LA MISSION, ACTIVITÉS, TÂCHES, LIVRABLES

Les prestations attendues dans le cadre du présent Accord à Long Terme (LTA) comprennent la fourniture de services de conseil, d'études techniques, de conception, de contrôle qualité, de supervision et de gestion de projets de construction au profit de l'UNICEF. Ces services couvrent l'ensemble du cycle de vie des projets, depuis l'identification des besoins et la préparation des études jusqu'à la réception définitive des ouvrages, y compris la production de toute la documentation technique nécessaire à leur exécution

Les prestations couvriront notamment les infrastructures suivantes :

a. **Bâtiments administratifs et bureaux :** locaux fonctionnels, inclusifs et accessibles pour l'UNICEF et ses partenaires gouvernementaux, d'une superficie indicative de 200 à 10 000 m².
b. **Infrastructures de santé et de chaîne du froid** : centres et postes de santé, hôpitaux, bâtiments de stockage de vaccins et chambres froides, ainsi que leurs ouvrages annexes.
c. **Infrastructures éducatives :** écoles, salles de classe, blocs administratifs et ouvrages connexes.
d. **Entrepôts et magasins :** bâtiments de stockage et installations logistiques.
e. **Infrastructures hydrauliques et d'assainissement :** systèmes d'approvisionnement en eau potable, captages, forages, conduites, réservoirs, réseaux de distribution, latrines, douches, caniveaux et dispositifs de gestion des déchets.
f. **Installations électriques et énergétiques :** réseaux électriques, groupes électrogènes, installations solaires et autres sources d'énergie adaptées aux besoins des infrastructures.

g. **Travaux de réhabilitation et d'aménagement :** rénovation des bâtiments et ouvrages hydrauliques, voiries et réseaux divers (VRD), ainsi que les installations techniques associées.

Les superficies et caractéristiques des ouvrages seront précisées dans les termes de référence propres à chaque mission.

PORTEE DE LA MISSION DE MAITRE D'ŒUVRE SUIVANT CHAQUE LOT.

Lot A : Génie civil, architecture et bâtiment et travaux publics (BTP)

Les prestations comprendront les études architecturales et techniques, la conception, le dimensionnement et la préparation des documents nécessaires à la construction, à la rénovation et à la réhabilitation des bâtiments et ouvrages de génie civil.

Les activités incluront notamment les études topographiques, les études géotechniques, les études de faisabilité, les plans architecturaux et structurels, les notes de calcul, les spécifications techniques, les devis quantitatifs et estimatifs, ainsi que les documents nécessaires à la consultation des entreprises.

Lot B : Hydraulique, eau, hygiène et assainissement

Les prestations porteront sur les études, la conception et le dimensionnement des infrastructures d'approvisionnement en eau potable, d'assainissement et des ouvrages hydrauliques connexes.

Elles comprendront notamment les études de ressources en eau (hydrogéologie, géophysique etc..), les études topographiques, les études géotechniques, les systèmes de captage, de pompage, de stockage et de distribution, les réseaux d'eau, auscultation et diagnostic des forages, les latrines, les douches, les dispositifs de drainage et les solutions de gestion des eaux usées et des déchets, suivant la définition des projets.

Lot C : Électricité et énergies renouvelables

Les prestations concerneront les études, la conception et le dimensionnement des installations électriques et des systèmes d'alimentation énergétique des infrastructures.

Elles couvriront notamment les installations électriques intérieures et extérieures, l'éclairage, les systèmes solaires photovoltaïques, les groupes électrogènes, les dispositifs de secours et les équipements de protection électrique, en tenant compte des besoins spécifiques des bâtiments et des équipements techniques, notamment ceux de la chaîne du froid.

Lot D : Supervision des travaux et contrôle qualité

Les prestations viseront à assurer le suivi de l'exécution des travaux et la conformité des ouvrages aux plans approuvés, aux spécifications techniques, aux exigences contractuelles et aux normes applicables.

Elles comprendront notamment le contrôle de la qualité des matériaux et des travaux, le suivi de l'avancement physique, la vérification des décomptes et des quantités exécutées, le suivi des non-conformités, la vérification des plans de récolement et l'appui à l'UNICEF lors des opérations de réception technique, provisoire et définitive des ouvrages.

Les modalités d'intervention et de coordination entre les lots seront précisées dans les termes de référence de chaque mission afin de garantir la complémentarité des prestations et d'éviter les chevauchements de responsabilités.

LIVRABLES ATTENDUS :

Pour chaque mission, les livrables seront définis dans les termes de référence correspondants et pourront inclure, selon la nature des prestations :

i. Les rapports d'études (étude géotechnique, étude géophysique, étude hydrogéologique, etc..) et de diagnostic y compris l'auscultation, les études topographiques complètes et les études de faisabilité ;
ii. Les notes de calcul, plans architecturaux et techniques, ainsi que les plans d'exécution ;
iii. Les spécifications techniques, devis quantitatifs et estimatifs et dossiers d'appel d'offres (DAO) ;

iv. Les rapports périodiques de supervision et de contrôle, les comptes rendus de chantier et les rapports de non-conformité ;
v. Les rapports de fin de travaux, les plans de récolement et les dossiers techniques nécessaires aux opérations de réception.

Les livrables seront soumis à l'UNICEF pour examen et validation, conformément aux exigences propres à chaque mission. Le paiement des prestations sera conditionné à la remise et à l'acceptation satisfaisante des livrables contractuellement prévus.

Les documents seront transmis sous format électronique modifiable et PDF, notamment les plans au format AutoCAD ou dans tout autre format convenu avec l'UNICEF. Des exemplaires imprimés, présentés à des échelles appropriées, seront également fournis lorsque requis dans les termes de référence.

Les chapitres suivants présentent de manière détaillée et non exhaustive, les activités, les tâches et les livrables attendus du maître d'œuvre pour chacune des missions relevant des différents lots du présent Accord à Long Terme (LTA) ;

GESTION DES LOTS

Les soumissionnaires peuvent postuler à un ou plusieurs des quatre (04) lots, selon leurs domaines de compétence et leurs capacités techniques et financières. L'UNICEF se réserve le droit d'attribuer les lots à un seul ou à plusieurs prestataires, en fonction de leurs capacités respectives et de la répartition des prestations jugée la plus avantageuse pour l'UNICEF. L'Accord à Long Terme (LTA) de chaque lot sera fondée sur le principe du meilleur rapport qualité-prix.

D. DESCRIPTION DE LA MISSION DU MAITRE D'ŒUVRE

Lot A : Génie civil et Architecture – Bâtiment et Travaux Publics (BTP)

A. Etudes préliminaires et état des lieux du site

Le Maitre d'œuvre procèdera à la visite du site et établira un état des lieux précis permettant de disposer des informations suivantes :

- Préparation et réalisation des levés topographiques à travers la planification de la campagne, la reconnaissance du site, l'identification des points de référence et exécution des relevés topographiques (planimétriques, altimétriques, profils en long et en travers, coordonnées et altitudes).
- Traitement et restitution des données (analyse et traitement des données collectées) puis élaboration des plans topographiques et du rapport d'études
- Existence et proximité des réseaux publics d'alimentation en eau et électricité ;
- Vérifier la disponibilité des titres propriétés ou actes de cession et solliciter d'acquisition après du maitres d'ouvrage (délégué) dans le processus de mise en œuvre du projet.
- Collecte et/ou confirmation des besoins en réhabilitation ou en construction
- Faire un rapport détaillé avec la disposition du site comprend les données collectées, les dessins tels que construits, l'analyse du ou des bâtiments en place et ces éléments fonctionnels, les recommandations et la ventilation des coûts pour la réhabilitation requise
- Une fiche descriptive des matériaux de construction disponibles y compris leurs qualités, les carrières disponibles etc…
- Le contexte géographique (la géomorphologie, l'hydrologie, la climatologie) et la géologie de la zone qui abrite le projet
- Une planche photographique permettant de visualiser le site y compris une carte.

B. Avant-projet Sommaire (APS)

Les études d'avant-projet sommaire ont pour objet de fournir une description précise des différentes variantes retenues et une estimation des coûts et de la durée des travaux.

Pour ce faire, le maître d'œuvre doit réunir toutes les informations lui permettant de proposer un APS prenant en compte l'aspect fonctionnel, architectural, climatique et économique aussi bien pour la réalisation qu'en entretien. Il privilégiera l'utilisation des matériaux localement disponibles en proposant des options techniques.

Le rapport d'Avant-Projet Sommaire permettra d'arrêter toutes les options techniques, financières et d'exploitation des ouvrages.

Il comprendra les éléments suivants :

- Une note justifiant le parti architectural adopté décrivant les avantages et les inconvénients tant sur le plan technique que financier de chaque option proposée. La note sera complétée par une recommandation sur la ou les solutions les plus avantageuses.
- Une estimation du coût prévisionnel des travaux : elle sera basée sur un avant métré des surfaces et des volumes, qui tiendra compte des conditions économiques locales, des difficultés d'approvisionnement et d'accès, ainsi que des possibilités spécifiques en matériaux.
- L'indication d'un allotissement fonctionnel et d'un planning global de réalisation des travaux comprenant le phasage par tranches fonctionnelles.
- Les plans de situation et d'implantation précisant au 1/500, les accès aux sites, l'orientation des bâtiments et les points de repère ;
- Un plan de masse au 1/500, indiquant les bâtiments existants et les nouvelles infrastructures à construire ;
- Les plans, coupes, façades au 1/100 et les perspectives de chaque variante
- Faire les études géotechniques pour la stabilité mécanique des fondation et ouvrages si applicable ;

Pour cela, il devra collecter les dispositions juridiques, les données et informations existantes et organiser les rencontres avec les personnes concernées. Le rapport provisoire et le rapport définitif de cette première démarche seront établis conformément aux standards en vigueur dans le pays et notamment dans la localité du projet.

C. Screening Environnemental et Social et élaboration d'un plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)

Afin de garantir et orienter la gestion des risques sociaux et environnementaux du projet, le maitre d'œuvre fournira de manière proportionnée au niveau du risque les services suivants :

- **Diagnostic et Évaluation d'impact environnemental et social :**
 - Identification des enjeux environnementaux et sociaux en lien avec le projet en utilisant une fiche d'inventaire et de catégorisation environnemental et social, y compris foncier
 - Collecte des données, concertation communautaire,
 - Evaluation participative des enjeux environnementaux et sociaux,
 - Déterminer le niveau de risque ;
 - Proposition des mesures environnementales et sociales
- **Rapport d'études d'impact environnemental et social :**
 - Elaboration du rapport sur le diagnostic environnemental et social effectuée,
 - Synthèse des enjeux environnementaux et sociaux,

- Rapport d'études d'impact environnemental et social,
- Elaboration du plan de gestion environnementale et sociale en annexant les PV des réunions

D. Avant-projet Détaillé (APD) et Plan d'exécution des ouvrages (PEO)

Sur la base des études de l'APS validées et du rapport d'EIES approuvé, le maitre d'œuvre réalisera l'Avant-Projet Détaillé (APD). L'APD constitue l'étude détaillée de la solution retenue à l'étape précédente. Elle affine la définition des ouvrages sur le plan technique en apportant des précisions sur les coûts et les délais de réalisation.

Le rapport d'APD comportera les parties ci-après :

- Une évaluation détaillée des dépenses afférentes à l'exécution des travaux dans le cadre réglementaire et fondée sur des avant-métrés en tenant compte des particularités des interventions programmées et de leurs divers éléments. Elle dégagera et justifiera les provisions réglementées pour la prise en compte des mesures environnementales non prises en compte dans les travaux.
- Le cahier des spécifications technique et le devis descriptif
- La liste détaillée des lots. L'allotissement devra tenir compte de la capacité opérationnelle des entreprises et le délai d'exécution du projet.
- Un planning général des travaux

Plan d'exécution des ouvrages (PEO)

Le Dossier Technique relatif aux travaux projetés comportera les plans techniques des ouvrages accompagnés des détails des ouvrages et de toutes les **notes de calculs**.

Ce dossier technique d'exécution détaillé fixe dans tous leurs détails, les dispositions techniques des ouvrages à réaliser. Son degré de précision doit être tel qu'il puisse être exécuté par une entreprise ne disposant pas de bureau d'architecture et/ou d'études techniques. Il sert de base au dossier de permis de construire que le maître d'œuvre devra fournir dans ces prestations.

Par corps de métier le PEO comportera :

- Les fondations / Gros œuvres / VRD : le dimensionnement des ouvrages en béton armé et note de calcul, les descentes de charge, l'étude de la stabilité (contreventement, tenue au feu), le plan de principe des fondations et de structure (béton armé ou charpente métallique), les plans de coffrage et ferraillage, les plans de détails à l'échelle 1/20, certains plans d'exécution tels que : plans d'assemblage ou de détails de fabrication des composants de construction ;
- L'assainissement : le tracé en plan du réseau avec indication des sections, des pentes et les niveaux des canalisations à l'échelle 1/50, les plans de détails et de raccordement des ouvrages (regards de tous genres, fosses septiques, puits perdus etc.), les profils en long des canalisations avec indication des terrains naturels et des côtes projet, les profils en travers des canalisations avec indication des sections et de la structure qui entoure la canalisation, une note de calcul détaillée indiquant le dimensionnement des canalisations ;
- L'étanchéité : définir le type d'étanchéité à exécuter à l'aide de plans détaillés ;
- L'aménagement extérieur : un plan des voiries, des réseaux divers extérieurs ;
- L'électricité : bilan de puissance (définir les besoins énergétiques et l'ambiance lumineuse attendue dans chaque local), les schémas unifilaires des tableaux électriques, un plan du ou des locaux techniques, un plan d'implantation du réseau des câbles électriques de liaison entre le local technique le Tableau Général et le corps de bâtiment, avec calcul et indication des sections et des pertes de charge, un plan de repérage indiquant les niveaux d'éclairement et la position des points lumineux, prises de courant et interrupteurs, tableaux et de tous les locaux, un descriptif technique des matériaux/matériels. Pour l'énergie solaire, à partir du bilan établi ci-dessus, étude des besoins

en énergie solaire, calcul des besoins en équipements correspondant, description de ces équipements et plans d'installation de l'ensemble du dispositif ;

- Pour la plomberie sanitaire, une note de calcul concernant les besoins en eau, note de calcul de dimensionnement des ouvrages (canalisations, réservoir d'eau, …), plan d'approvisionnement et de distribution intérieure, réservation et passage des canalisations au 1/50ème ;
- Les descriptifs ou plans de tous les ouvrages spéciaux ;
- Les études devront être complètes et suffisamment détaillées ;
- Un sous-détail des prix unitaires ;
- Les divers plans à l'échelle 1/50 des ouvrages (béton armé, charpente, couverture, menuiserie, électricité, plomberie…), coupes diverses à l'échelle 1/50, les plans de détail (par exemple allant jusqu'au plan de détail des arrêts de portes et fenêtres).
- Plans d'implantation : Le plan d'implantation (1/100e) indiquera, outre la topographie des lieux, la position des repères matérialisés sur le terrain et leurs coordonnées, la position des points principaux et leurs coordonnées en X, Y, Z.
- Elévation de l'ouvrage : Toutes les coupes (1/100e ou 1/50e) permettant une bonne compréhension de la nature des travaux.
- Plans de coffrage : Ces plans (1/50e) comportent l'élévation, la vue en plan et des coupes transversales de chaque élément avec si nécessaire des dessins de détail, et dans tous les cas l'indication de la nature des coffrages et des qualités de béton et d'acier auxquelles correspond le projet, et des reprises de bétonnage.
- Plans de ferraillage : Ces plans comporteront, pour chaque partie d'ouvrage à ferrailler
- Des schémas indiquant en plan et en élévation la position de chaque barre et les recouvrements (1/50e) ;
- Des schémas de répartition des étriers (1/50e) ;
- Des coupes indiquant la position des fers, dessinés à l'échelle (1/20e) ;
- Des dessins de détail, s'il y a lieu (1/20e) ;
- La nomenclature et le métré des aciers ;
- L'indication des qualités d'aciers auxquelles correspond le projet.

D'une manière générale, tous les documents graphiques et les plans détaillés nécessaires à la parfaite réalisation des ouvrages.

E. Documents du dossier d'Appel d'offres (DAO)

Le Maître d'œuvre fournira les documents du montage des DAO suivant les phases d'exécution projetées. Dans chacune des phases il sera constitué un DAO pour les travaux de construction.

Les documents du DAO comporteront :

- Les Spécifications Techniques et le descriptif ;
- Le dossier des plans nécessaires à l'exécution et à la bonne marche des travaux ;
- Le cadre du bordereau des prix unitaires ;
- Le cadre du détail quantitatif ;
- La liste du personnel et la liste du matériel nécessaires pour l'exécution des travaux.
- La méthodologie d'exécution des travaux

Un dossier confidentiel sera transmis au Maitre d'Ouvrage. Il comprendra :

- Le rapport de présentation du dossier ;
- Le planning prévisionnel avec l'indication de délais, du matériel et des moyens humains à fournir ;
- L'estimation définitive des coûts.

Lot B : Hydraulique, eau, hygiène et assainissement

a) Etudes préliminaires et état des lieux du site

Le Maitre d'œuvre procèdera à la visite du site et établira un état des lieux précis permettant de disposer des informations suivantes :

- Préparation et réalisation des levés topographiques à travers la planification de la campagne, la reconnaissance du site, l'identification des points de référence et exécution des relevés topographiques (planimétriques, altimétriques, profils en long et en travers, coordonnées et altitudes).
- Traitement et restitution des données (analyse et traitement des données collectées) puis élaboration des plans topographiques et du rapport d'études
- Identification des sites du projet avec les représentants des bénéficiaires
- Collecte et/ou confirmation des besoins en réhabilitation ou en construction
- Evaluation des installations hydrauliques existantes depuis le captage au point de distribution y compris les recommandations
- Prise de connaissance du contexte géographique du projet et hydrogéologique des sites y compris les différentes cartes disponibles (géologique, hydrogéologique, hydrologique, etc...)
- Evaluation des disponibilités en matériaux locaux et en mains d'œuvres locaux
- Evaluation des différentes options de sources d'eau avec les avantages et inconvénients et les aspects liés au refoulement, au stockage jusqu'aux points de distribution y compris les recommandations
- Evaluation des besoins en eau potable de la population et faire une rapport diagnostic suivi des recommandations
- Effectuer un parcours des sites et des éventuels passages des conduites avec les représentants des bénéficiaires et les parties prenantes ;
- Evaluer la ressource en eau exploitable et les différentes options de captage y compris des tests techniques (Auscultation & diagnostic des forages et les données techniques de chaque forage)
- Evaluer le réseau d'eau actuel (forage, refoulement, stockage, distribution, borne fontaine etc..) ou les points de raccordement disponible et la demande en eau à moyen et long terme
- Estimer la population bénéficiaire avec un taux d'accroissement approuvé
- Évaluer l'état et le potentiel d'exploitation des forages existants destinés à alimenter les réseaux d'adductions d'eau suivant les données disponibles et d'un diagnostic technique.
- Réaliser les opérations de soufflage, de nettoyage, de développement et les essais de pompage nécessaires pour déterminer les capacités de production des forages suivant le cas.
- Vérifier la qualité de l'eau par des analyses physico-chimiques et microbiologiques (notamment bactériologiques), complétées suivant le contexte géologique et les risques identifiés, par des analyses des minéraux et de paramètres spécifiques selon le contexte.
- Un descriptif approfondi du contexte des travaux hydrauliques géologique, hydrologique, climatologique et géomorphologique de la zone qui abrite le site

- Recueillir tous les documents administratifs et les demandes autorisations pour l'exécution des travaux de construction relatif à la position des ouvrages, le passage des conduites d'eau, la position des bornes fontaines etc. ;
- Faire un rapport détaillé sur la faisabilité, avec plan du site, comprenant les données collectées, l'analyse du site et les recommandations.

b) Avant-projet Sommaire (APS)

Les études d'avant-projet sommaire ont pour objet de fournir une description précise des différentes variantes retenues et une estimation des coûts et de la durée des travaux y compris les propositions d'allotissement.

Le rapport d'Avant-Projet Sommaire permettra d'arrêter toutes les options techniques, financières et d'exploitation des ouvrages.

Il comprendra les éléments suivants :

- Présenter le projet et décrire les éléments du projet en tenant compte de l'adaptation des ouvrages conçus contexte local, aux questions environnementales, risques naturels et au changement climatique ;
- Pré-dimensionner les éléments du projet (fondation, structures, réseau d'eau, poste d'eau autonome, système d'assainissement, énergie…)
- Collecter les données pour les études géotechniques pour la stabilité mécanique des fondation et ouvrages si applicable
- Collecter les données pour les études hydrogéologiques pour l'évaluation des ressources en eau et l'identification des conditions d'exploitation si applicable
- Collecter les données pour une étude d'hydrologie pour l'analyse des données hydrologiques y compris les risques hydrologiques si applicable
- Collecter les données de l'ensoleillement pour le dimensionnement des champs solaires
- Faire une prospection géophysique avec des recommandations si applicable
- Faire une étude d'auscultation des forages avec un rapport détaillé et les exigences techniques si applicable
- Produire les couts estimatifs sommaires du projet
- L'indication d'un allotissement fonctionnel et d'un planning global de réalisation des travaux comprenant le phasage par tranches fonctionnelles.
- Les plans de situation et d'implantation précisant au 1/500, les accès aux sites, l'orientation des bâtiments et les points de repère ;
- Un plan de masse au 1/500, indiquant les bâtiments existants et les nouvelles infrastructures à construire ;
- Les plans, coupes, façades au 1/100 et les perspectives de chaque variante

Le Maître d'œuvre doit effectuer la description de l'environnement dans lequel les projets seront réalisés et étudier les conséquences des travaux sur le développement humain durable.

Pour cela, il devra collecter les dispositions juridiques, les données et informations existantes et organiser les rencontres avec les personnes concernées. Le rapport provisoire et le rapport définitif de cette première démarche seront établis conformément aux standards en vigueur dans le pays et notamment dans la localité du projet.

c) Screening Environnemental et Social et élaboration d'un plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)

Afin de garantir et orienter la gestion des risques sociaux et environnementaux du projet, le maitre d'œuvre fournira de manière proportionnée au niveau du risque les services suivants :

- **Diagnostic et Évaluation d'impact environnemental et social :**
 - Identification des enjeux environnementaux et sociaux en lien avec le projet en utilisant une fiche d'inventaire et de catégorisation environnemental et social, y compris foncier
 - Collecte des données, concertation communautaire,
 - Evaluation participative des enjeux environnementaux et sociaux,
 - Déterminer le niveau de risque ;
 - Proposition des mesures environnementales et sociales
- **Rapport d'études d'impact environnemental et social :**
 - Elaboration du rapport sur le diagnostic environnemental et social effectuée,
 - Synthèse des enjeux environnementaux et sociaux,
 - Rapport d'études d'impact environnemental et social,
 - Elaboration du plan de gestion environnementale et sociale en annexant les PV des réunions

d) Avant-Projet Détaillé (APD) et Plan d'Exécution des Ouvrages (PEO)

L'étude technique détaillée produira toutes les solutions techniques pour la mise en œuvre des travaux hydrauliques- assainissement et génie civil suivant l'option technique et les modalités d'exploitation des ouvrages et de maintenance. Elle affine la définition des ouvrages sur le plan technique en apportant des précisions sur les coûts et les délais de réalisation.

Ce dossier technique d'exécution détaillé fixe dans tous leurs détails, les dispositions techniques des ouvrages à réaliser/ réhabiliter. Son degré de précision doit être tel qu'il puisse être exécuté par une entreprise ne disposant pas de bureau d'architecture et/ou d'études techniques. Il permet également l'obtention les autorisations de construire que le maître d'œuvre devra fournir dans ces prestations – si applicable.

Il comprendra les éléments non exhaustifs suivants :

- La modélisation des ressources en eau (qualité « résultats d'analyses physico-chimiques et bactériologiques », équipements de pompage – d'exhaure – raccordement, dimensionnement du système photovoltaïque, aménagements extérieurs etc…) de chaque site
- Le dimensionnement de la conduite de refoulement, le cahier des nœuds, y compris le tracé sur carte, la vue en plan et les profils en long du réseau de refoulement et distribution ainsi que les regards suivant chaque site
- Le dimensionnement hydraulique et structurale (génie civil) du réservoir d'eau y compris les équipements. Le plan de raccordement et fonctionnement avec le réservoir existant et le réseau d'eau existant.
- Le plan de distribution avec les extensions futures en produisant le dimensionnement des conduites de distribution, un cahier indicatif des nœuds et les équipements inclut les plans détaillés des bornes fontaines.
- Le modèle numérique (de type Epanet) du réseau d'eau indiquant les différentes pressions d'eau sur le réseau et autres éléments nécessaires.
- Une note justifiant le choix technique adopté (choix des conduites de refoulement et de distribution,

la forme du réservoir à reconstruire, l'architecture des bornes fontaines, etc…) décrivant les avantages et les inconvénients tant sur le plan technique que financier de chaque option proposée. La note sera complétée par une recommandation sur la ou les solutions les plus avantageuses.

- Rédiger les spécifications techniques des ouvrages hydrauliques et génie civil à réaliser.
- Une estimation du coût prévisionnel des travaux : elle sera basée sur un avant métré des surfaces et des volumes, qui tiendra compte des conditions économiques locales, des difficultés d'approvisionnement et d'accès, ainsi que des possibilités spécifiques en matériaux.
- L'indication d'un allotissement fonctionnel et d'un planning global de réalisation des travaux comprenant le phasage par tranches fonctionnelles.
- Les plans de situation et d'implantation précisant au 1/500, les accès aux sites, l'orientation des ouvrages et les points de repère ;
- Un plan de masse au 1/500, indiquant les ouvrages existants et les nouvelles infrastructures à construire ;
- Le cahier des spécifications technique et le devis descriptif,
- Le bordereau des prix unitaires, le cadre de devis, et le devis confidentiels de chaque site
- Note de calcul hydraulique et dimensionnement des conduites & des filtres et la note de calcul des ouvrages en béton armé
- Les plans, coupes, façades au 1/100 et les perspectives des différents ouvrages ;

Les plans de structures de chaque ouvrage (Tour en structure métallique ou en béton armé, les regards de visite/chambre de vannes, réservoir à réhabiliter ou à construire, bornes fontaines etc…)

- Les plans de fondations à l'échelle et format appropriés
- Les plans et détails des semelles (isolées, filante etc..) à l'échelle et format appropriés
- Les plans d'ensemble de la structure métallique ou les éléments en BA avec la hauteur totale, la hauteur de la plateforme, la position des contreventements, échelle, garde-corps etc.…
- Les plans de la charpente métallique (poteaux – traverses – contreventements etc…) et détails à l'échelle et format appropriés
- Les plans et détails de la plateforme métallique supérieure (poutres, plancher, garde-corps, etc..) à l'échelle et format appropriés
- Les plans et détails des réservations et des éléments spécifiques
- Les plans de détails des assemblages ou de détails éléments structurels spécifiques à l'échelle et format appropriés
- Les plans et détails des platines et des ancrages (dimensions des platines, épaisseurs, diamètre des boulons, longueur d'ancrage, dispositions des trous etc…)
- Les plans et détails d'une échelle à crinoline (largeur, diamètre des barreaux, espacement, crinoline, palier de repos etc…) suivant la norme NF E85-016 et EN ISO 14122-4

Les plans hydrauliques et les plans détails des pièces hydrauliques

- Les vues en plan et détails des tranchées de conduites
- Les vues en plan et détails pour l'alimentation et la distribution de chaque ouvrage « plans de plomberie détaillés » (réservoir, bornes fontaines etc..) y compris le système de trop-plein
- Les détails des brides hydrauliques
- Les plans de gestion des eaux pluviales

- Les plans et détails des tuyaux au niveau des traversées spécifiques
- Les détails des supports pour tuyaux horizontaux et inclinés

Les plans de structures (Les fondations / Gros œuvres / VRD) : le dimensionnement des conduites et des ouvrages de génie civil et note de calcul, l'étude de la stabilité (contreventement, tenue au feu), le plan de principe des fondations et de structure (béton armé),

L'assainissement : le tracé en plan du réseau avec indication des sections, des pentes et les niveaux des canalisations, les plans de détails et de raccordement des ouvrages (regards de tous genres, etc.), les profils en long des canalisations avec indication des terrains naturels et des côtes projet, les profils en travers des canalisations avec indication des sections et de la structure qui entoure la canalisation, une note de calcul détaillée indiquant le dimensionnement des canalisations ;

- L'étanchéité : définir le type d'étanchéité à exécuter à l'aide de plans détaillés ;
- Les descriptifs ou plans de tous les ouvrages spéciaux ;
- Les études devront être complètes et suffisamment détaillées ;
- Un sous-détail des prix unitaires ;

Plans d'implantation : Le plan d'implantation indiquera, outre la topographie des lieux, la position des repères matérialisés sur le terrain et leurs coordonnées, la position des points principaux et leurs coordonnées en X, Y, Z.

Elévation de l'ouvrage : Toutes les coupes permettant une bonne compréhension de la nature des travaux.

Plans de coffrage – Borne fontaine : Ces plans comportent l'élévation, la vue en plan et des coupes transversales de chaque élément avec si nécessaire des dessins de détail, et dans tous les cas l'indication de la nature des coffrages et des qualités de béton et d'acier auxquelles correspond le projet, et des reprises de bétonnage.

De plus le Maître d'œuvre fournira suivant les critères spécifiques de chaque mission les documents ci-dessous :

- Le rapport complet des études géophysiques
- Le rapport complet des études hydrogéologiques
- Le rapport complet des études géotechniques
- Le rapport complet des études hydrologiques
- Le rapport complet de l'auscultation des forages
- Le rapport complet d'analyse d'eau (physico-chimique, bactériologique, minéraux, etc..)
- Le rapport complet des études des champs solaires pour le système photovoltaïque

e) Documents du dossier d'Appel d'offres (DAO)

Le Maître d'œuvre fournira les documents du montage des DAO suivant les phases d'exécution projetées. Dans chacune des phases il sera constitué un DAO pour les travaux de construction.

Les documents du DAO comporteront :

- Les rapports complets des études (géophysique – géotechniques – hydrogéologiques – d'analyse d'eau – systèmes photovoltaïques etc…)
- Les Spécifications Techniques et le descriptif ;
- Le dossier des plans nécessaires à l'exécution et à la bonne marche des travaux ;
- Le cadre du bordereau des prix unitaires ;
- Le cadre du détail quantitatif ;

- La liste du personnel et la liste du matériel nécessaires pour l'exécution des travaux.
- La méthodologie d'exécution des travaux

Un dossier confidentiel sera transmis au Maitre d'Ouvrage. Il comprendra :

- Le rapport de présentation du dossier ;
- Le planning prévisionnel avec l'indication de délais, du matériel et des moyens humains à fournir ;
- L'estimation définitive des coûts.

Lot C : Électricité et énergies renouvelables

1. Etudes préliminaires et état des lieux du site

Le Maitre d'œuvre procèdera à la visite du site et établira un état des lieux précis permettant de disposer des informations ci-dessous. Cette étude portera sur la basse tension – moyenne tension et les champs solaires (haute tension si applicable).

- Analyse détaillée des besoins en énergie électrique,
- Evaluation de la source d'énergie existante sur le site,
- Diagnostic du réseau/système d'alimentation électrique ou solaire en place et les recommandations
- Faire le rapport de diagnostic et des recommandations pour que le site dispose d'un système électrique fonctionnel selon les attentes.

2. Avant-Projet Sommaire (APS)

Sur la base des résultats des études préliminaires et du diagnostic de l'existant, le Maître d'œuvre élaborera un Avant-Projet Sommaire (APS) visant à définir et à comparer les solutions techniques envisageables pour assurer une alimentation énergétique fiable, sécurisée, durable et adaptée aux besoins du projet.

L'APS comprendra notamment les prestations suivantes :

- La synthèse du diagnostic de l'existant et du bilan des besoins énergétiques.
- Les hypothèses de calcul, les données de dimensionnement et les critères de conception retenus.
- La description des variantes étudiées, leurs avantages, leurs limites et leurs contraintes.
- Les notes de calcul préliminaires et les caractéristiques principales des équipements proposés.
- Les schémas de principe de l'architecture électrique et, le cas échéant, du système photovoltaïque et du dispositif de secours.
- Les plans préliminaires d'implantation des équipements et les principes de raccordement.
- Le tableau comparatif des variantes et la justification de la solution recommandée.
- L'estimation sommaire des coûts d'investissement et des coûts prévisionnels d'exploitation et de maintenance.
- Les risques techniques identifiés, les mesures d'atténuation proposées et les recommandations pour la poursuite des études.
- Le programme indicatif des travaux et les principales exigences de mise en œuvre, d'essais, de réception et de mise en service.

L'APS sera soumis à la validation du Maître d'Ouvrage avant le lancement des études d'Avant-Projet Détaillé (APD) et l'élaboration du Dossier d'Appel d'Offres (DAO).

3. Avant-Projet Détaillé (APD)

Suivant les options retenues sur la phase de l'APS, le Maître d'œuvre élaborera un Avant-Projet Détaillé (APD) visant à définir avec précision les caractéristiques techniques, les dimensionnements, les équipements et les coûts nécessaires à l'exécution, à la réhabilitation ou à l'optimisation d'un réseau électrique fiable, sécurisé, performant et durable.

Ce dossier technique d'exécution détaillé fixe dans tous leurs détails, les dispositions techniques des ouvrages à réaliser/ réhabiliter. Son degré de précision doit être tel qu'il puisse être exécuté par une entreprise ne disposant pas de bureau d'études techniques.

Il comprendra les éléments non exhaustifs suivants :

Études techniques détaillées et dimensionnement

- Études et dimensionnement des installations HT, MT et BT, des postes de transformation, des tableaux électriques, des câbles, des protections et des réseaux de mise à la terre, selon le périmètre du projet.
- Dimensionnement des systèmes photovoltaïques, des batteries de stockage, des groupes électrogènes et des dispositifs de transfert et de secours, selon la solution retenue.
- Élaboration des notes de calcul justificatives, incluant notamment les bilans de puissance, les sections de câbles, les chutes de tension, les courants de court-circuit et la coordination des protections.
- Vérification de la conformité des solutions aux normes applicables, aux exigences du gestionnaire de réseau et aux conditions d'exploitation du site.

Plans et schémas détaillés

- Élaboration des plans d'implantation, des schémas unifilaires, des plans de distribution et de cheminement des câbles, ainsi que des schémas de raccordement et de commande.
- Production des plans et détails techniques relatifs aux postes de transformation, aux équipements photovoltaïques, aux systèmes de secours, aux réseaux de terre et aux travaux de réhabilitation, selon les besoins du projet.

Spécifications techniques des équipements et matériaux

- Définition des caractéristiques techniques, des performances attendues et des exigences de qualité, de sécurité et de conformité des équipements et matériaux.
- Précision des conditions d'installation, de protection, de raccordement, de mise en service, de garantie et de maintenance, en tenant compte des contraintes environnementales et opérationnelles du site.

Métrés, quantitatifs et estimation détaillée des coûts

- Elaboration des métrés et du devis quantitatif et estimatif détaillé des travaux, équipements, accessoires, raccordements et prestations connexes.
- Estimation des coûts d'investissement et, selon les données disponibles, des coûts prévisionnels d'exploitation et de maintenance, avec explicitation des hypothèses retenues.

Phasage et conditions de mise en œuvre des travaux

- Élaboration du planning prévisionnel des travaux et définition des principales séquences d'intervention.

- Identification des contraintes techniques et opérationnelles, des besoins en coupures électriques et des dispositions de maintien de l'alimentation des équipements prioritaires.

Contrôle, essais, sécurité, et exigences environnementales et sociales

- Définition des procédures de contrôle, des programmes d'essais, des critères d'acceptation et des conditions de mise en service des installations.
- Intégration des exigences de sécurité électrique, de prévention des incendies, de protection des travailleurs et des usagers, ainsi que des dispositions de gestion des déchets électriques et électroniques.

Rapport final APD et livrables attendus

- Le rapport technique détaillé et les notes de calcul justificatives ;
- Les plans, schémas et détails techniques nécessaires à la réalisation des travaux ;
- Les spécifications techniques des équipements et matériaux ;
- Les métrés, le devis quantitatif et estimatif détaillé et le planning prévisionnel des travaux ;
- Les procédures de contrôle et d'essais, les critères de réception et les recommandations techniques
- Les éléments nécessaires à la préparation du DAO.

Les livrables seront remis en versions PDF et dans des formats sources modifiables, notamment Word, Excel et formats de dessin compatibles avec les outils du Maître d'ouvrage. Les plans devront être fournis à des échelles adaptées et avec une identification claire des révisions.

Le dossier final devra être cohérent entre les notes de calcul, les plans, les spécifications, les quantitatifs et l'estimation financière. Toute réserve ou donnée restant à confirmer sera explicitement signalée.

4. Documents du dossier d'Appel d'offres (DAO)

Le Maître d'œuvre fournira les documents du montage des DAO suivant les phases d'exécution projetées. Dans chacune des phases il sera constitué un DAO pour les travaux de construction.

Les documents du DAO comporteront :

- Les rapports d'études et les documents techniques de référence nécessaires à la compréhension du projet ;
- Les Spécifications Techniques et le descriptif des travaux et les prescriptions de mise en œuvre ;
- Le dossier des plans nécessaires à l'exécution et à la bonne marche des travaux ;
- Le cadre du bordereau des prix unitaires ;
- Le cadre de devis quantitatif et estimatif ;
- La liste du personnel et la liste du matériel nécessaires pour l'exécution des travaux.
- La méthodologie d'exécution des travaux, le planning prévisionnel, la sécurité et à la gestion environnementale et sociale du chantier

Un dossier confidentiel sera transmis au Maitre d'Ouvrage. Il comprendra :

- Le rapport de présentation du dossier ;
- Le planning prévisionnel avec l'indication de délais, du matériel et des moyens humains à fournir ;
- L'estimation définitive des coûts.

Lot D : Supervision des travaux et contrôle qualité

Cette mission consiste à assurer la supervision, le suivi et le contrôle de la qualité des travaux relevant des lots suivants :

Lot A : Génie civil, architecture, bâtiment et travaux publics (BTP) ;

Lot B : Hydraulique, eau, hygiène et assainissement (EHA/WASH) ;

Lot C : Électricité et énergies renouvelables.

Le Maître d'œuvre veillera à la conformité des travaux aux études validées, aux plans d'exécution, aux prescriptions techniques, aux normes applicables et aux règles de l'art. Il assurera le suivi de l'avancement physique et financier, la coordination des entreprises, la gestion des non-conformités et le contrôle des essais jusqu'à la réception des ouvrages.

A. Tâches administratives

- Mettre en place un dispositif de communication et de coordination entre le Maître d'Ouvrage, les entreprises et les autres intervenants ;
- Vérifier la mobilisation du personnel, des équipements et des moyens prévus dans les marchés ;
- Examiner les plannings, suivre l'avancement des travaux et demander des mesures correctives en cas de retard ;
- Organiser et conduire les réunions de chantier, rédiger les procès-verbaux et suivre la mise en œuvre des décisions ;
- Vérifier les attachements, les quantités exécutées et les décomptes, et signaler toute variation susceptible d'affecter les coûts ou les délais ;
- Émettre les instructions relevant de son mandat et soumettre préalablement au Maître d'Ouvrage toute modification ayant une incidence financière, contractuelle ou sur les délais
- Signaler sans délai les risques majeurs, les malfaçons et les situations susceptibles de compromettre la sécurité ou la qualité des ouvrages ;
- Produire les rapports périodiques d'avancement et participer aux réceptions provisoire et définitive des travaux.

B. Taches techniques

De manière générale et sans restriction, les tâches techniques du Maître d'œuvre consistent à :

- Contrôler la conformité des travaux, des matériaux, des fournitures et des équipements aux documents contractuels ;
- Examiner les plans d'exécution, notes de calcul, fiches techniques et méthodes d'exécution soumis par les entreprises ;
- Contrôler l'exécution des essais et vérifier les résultats avant la réception des ouvrages concernés ;
- Identifier et notifier les non-conformités, prescrire les corrections dans les limites de son mandat et vérifier leur levée ;
- Veiller au respect des exigences de qualité, d'hygiène, de santé, de sécurité et de protection de l'environnement (QHSE) ;
- Assurer la coordination technique entre les lots afin de prévenir les incompatibilités entre les ouvrages de bâtiment, les réseaux hydrauliques et les installations électriques.

Contrôles spécifiques au Lot A – Génie civil, architecture et BTP

- Les implantations, terrassements, plateformes, fondations et ouvrages de drainage ;
- La conformité des matériaux de construction, notamment le ciment, les granulats, les aciers, les briques ou blocs, les couvertures et les matériaux de finition ;

- La fabrication des briques ou blocs, lorsque prévue au marché, notamment leurs dimensions, leur résistance et leur conformité aux prescriptions techniques ;
- Les coffrages, armatures, bétonnages, dosages, cure du béton et résultats des essais requis ;
- L'exécution des ouvrages de maçonnerie, charpente, couverture, étanchéité, menuiserie, revêtement, peinture et finition ;
- Les ouvrages d'assainissement pluvial, les voies d'accès, clôtures et aménagements extérieurs ;
- La conformité, la stabilité, la fonctionnalité et la durabilité des ouvrages ;
- La cohérence entre les plans architecturaux, les structures et les réseaux techniques intégrés au bâtiment

Contrôles spécifiques au Lot B – Hydraulique, eau, hygiène et assainissement (EHA/WASH)

- L'implantation et l'exécution des ouvrages ou infrastructures hydrauliques et d'assainissement conformément aux études et plans approuvés ;
- La conformité des travaux de foration, de l'équipement et de la mise en service des forages existants ou nouvellement réalisés, au regard des prescriptions techniques, des normes applicables et des rapports techniques.
- La conformité des conduites, raccords, vannes, accessoires hydrauliques, pompes, réservoirs et équipements de traitement ;
- L'exécution des tranchées, lits de pose, assemblages, raccordements, remblais et dispositifs de protection des réseaux ;
- L'installation des équipements de pompage, de stockage, de traitement, de distribution et d'évacuation ;
- Les essais de pression, d'étanchéité, de débit et de fonctionnement des installations ;
- Les opérations de rinçage, de désinfection et de mise en service, lorsque requises ;
- La conformité des ouvrages d'assainissement, dispositifs de gestion des eaux usées et des excreta conformément aux normes du pays ou les standards des Nations Unies ou en référence des normes sphères ;
- La qualité de l'eau destinée à la consommation humaine, sur la base des analyses requises avant mise en service ;
- Le respect des exigences d'hygiène, de sécurité et de protection des ressources en eau ;
- La conformité et la disponibilité des documents d'exploitation et de maintenance des équipements.

Contrôles spécifiques au Lot C – Électricité et énergies renouvelables

- La conformité des installations électriques basse tension (BT), moyenne tension (MT) et haute tension (HT), selon le périmètre du marché ;
- La conformité des transformateurs, tableaux électriques, câbles, dispositifs de protection, systèmes de mise à la terre et raccordements au réseau ;
- La qualité et la conformité des systèmes photovoltaïques, notamment les modules, structures de support, onduleurs, batteries, régulateurs et dispositifs de surveillance ;
- L'installation des groupes électrogènes, systèmes de transfert de sources et dispositifs d'alimentation de secours, lorsqu'ils sont prévus au marché ;
- La conformité des installations aux plans, schémas électriques, notes de calcul et prescriptions du gestionnaire de réseau, le cas échéant ;
- Les essais électriques, notamment la continuité des conducteurs de protection, la résistance d'isolement, la mise à la terre et le fonctionnement des dispositifs de protection ;
- Les essais de performance et de fonctionnement des installations photovoltaïques, des batteries et des systèmes de secours, selon les prescriptions contractuelles ;
- La vérification du fonctionnement des dispositifs de basculement entre sources et de l'alimentation des charges prioritaires ;

- Le repérage des circuits, l'étiquetage des équipements et la signalisation des risques électriques ;
- La disponibilité des rapports d'essais, plans de récolement, garanties et notices d'exploitation et de maintenance.

E. PRODUITS OU LIVRABLES ATTENDUS

Lot A : Génie civil et Architecture – Bâtiment et Travaux Publics (BTP)

- Un rapport d'études préliminaires et de l'état des lieux ;
- Un dossier d'Avant-projet sommaire (APS)
- Un rapport relatif à la gestion environnementale et sociale (PGES) suivant les spécificités du TDR
- Un dossier d'Avant-Projet Détaillé (APD) comprenant les plans d'exécution des ouvrages (PEO) ;
- Les documents du dossier d'appel d'offres (DAO) ;
- Les documents d'autorisation de bâtir.

Lot B : Hydraulique, eau, hygiène et assainissement (EHA/WASH)

- Un rapport d'études préliminaires et de l'état des lieux ;
- Un dossier d'Avant-projet sommaire (APS)
- Un rapport relatif à la gestion environnementale et sociale (PGES) suivant les spécificités du TDR
- Un dossier d'Avant-Projet Détaillé (APD) comprenant les plans d'exécution des ouvrages (PEO)
- Les documents du dossier d'appel d'offres (DAO) ;
- Les documents d'autorisation - si applicable.

Lot C : Électricité et énergies renouvelables

- Un rapport d'études préliminaires et de l'état des lieux ;
- Un dossier d'Avant-projet sommaire (APS)
- Un document relatif à la gestion environnementale et sociale (PGES)
- Un dossier d'Avant-Projet Détaillé (APD) comprenant les plans d'exécution des ouvrages (PEO) ;
- Les documents du dossier d'appel d'offres (DAO) ;

Lot D : Supervision des travaux et contrôle qualité

Le Maître d'œuvre fournira des rapports (PV de réunion hebdomadaires de chantier, rapport mensuel de chantier et rapport de fin chantier, etc.) tels que précisés et selon l'état d'avancement des travaux. Les rapports doivent comprendre les informations suivantes

- **Procès-verbal de remise de site et de démarrage des travaux** : Un procès-verbal certifiant que l'entreprise prend effectivement possession du site et que celui-ci est bien dépourvu de tout obstacle majeur. Cette remise de site se fera après la notification de l'Ordre de Service de démarrage des travaux que le Maitre d'œuvre adressera à l'entreprise.
- **PV de réunion de chantier qui récapitule :**
 - L 'état d'avancement des travaux ;
 - Les quantités de travaux réalisés ;
 - La consommation en matériaux ;
 - La situation de la main-d'œuvre ;

- L'utilisation du matériel et de la logistique ;
- L'état d'approvisionnement du chantier ;
- Les problèmes éventuels survenus sur le chantier.
- Les observations et recommandations du Maitre d'œuvre.

- **Rapports mensuels** : Le Maitre d'œuvre récapitule les données fournis dans les PV de réunion de chantier qui seront complétées par les informations suivantes :
 - L'état d'avancement global des travaux et le respect du planning ;
 - La situation financière du chantier (y compris l'estimation des travaux restant à exécuter) ;
 - Les observations, les difficultés et recommandations du Maitre d'œuvre.
 - Le rapport de Qualité, d'hygiène, de sécurité et de l'environnement (QHSE) du site
 - Des photographies commentées caractéristiques des travaux réalisés

Il donnera également son appréciation globale sur la qualité des travaux et le respect par l'entreprise du délai contractuel. Il fera une situation sur sa prestation conformément aux TDR.

- **Rapport de réserves techniques et de levée des réserves :** Le Maitre d'œuvre récapitule les données fournis dans un PV les informations suivantes :
 - Les corps d'état ou activités inachevés suivant chaque poste ;
 - Les activités ou les parties de travaux mal exécutées et qui nécessite une correction ;
 - Le délai de correction proposé par l'entreprise.
 - La méthodologie de suivi mise en place par le maître d'œuvre
 - Le PV indiquant que toutes les réserves sont levées et signés par tous les participants
- **Rapport de réception provisoire de chantier** : Le Maitre d'œuvre le présentera à la fin de la réception provisoire des travaux et après la levée des réserves éventuelles.

Le rapport final provisoire doit comprendre les informations suivantes :

- Une brève présentation du projet ;
- La situation administrative des marchés passés pour les travaux et le contrôle, les contentieux ;
- Les chronogrammes prévisionnel et réel (comparés des travaux, les pourcentages d'avancement par tâches)
- Les moyens matériels et humains mobilisés par l'entreprise et par la Mission de Contrôle ;
- Une description des travaux exécutés, des incidents rencontrés, des mesures correctives prises, des modifications apportées au projet ;
- Les études réalisées par la Mission de Contrôle ;
- Les commentaires sur la qualité des travaux et l'appréciation générale sur l'entreprise ;
- Les prestations de la Mission de Contrôle ;
- Les prévisions actualisées (le budget du projet, travaux et contrôle) comparées au budget initial, et l'explication des écarts ; la situation des demandes de paiement des contractants, la situation des règlements, tant pour le marché de travaux que pour celui de contrôle ;
- Des photographies commentées caractéristiques des travaux réalisés ;
- Les performances du chantier en termes de respect des données de base ;
- Les coûts unitaires au m²/ml ;

- **Rapport à fournir pendant le délai de garantie** : Pendant le délai de garantie, le Maitre d'œuvre doit effectuer des visites sur le chantier et fournir un rapport semestriel présentant les problèmes relevant de la garantie et la préparation des ordres de services à l'adresse des entreprises et fournisseurs pour les réparations à effectuer.
- **Rapport final définitif** : Le rapport comprendra la situation de la période de garantie, les problèmes rencontrés et les PV de la réception définitive des travaux.

F. DUREE DE PRESTATION

La durée des études architecturales et technico-financières sera déterminée dans les TDR spécifiques de chaque projet et les éléments du contrat de service qui découleront de l'accord à Long terme.

À titre indicatif, les durées des prestations seront établies en fonction de la nature et de la complexité du projet pour chacun des lots suivants :

1. Lot A : Génie civil et Architecture– Bâtiment et Travaux Publics (BTP)
2. Lot B : Hydraulique – Eau, hygiène et Assainissement (WASH)
3. Lot C : Electricité et Energie renouvelable.

N°	DESIGNATIONS	DELAIS DE TRANSMISSION (EN JOURS CALENDAIRES)	EXEMPLAIRES/AUTRES DISPOSITIONS
1	Rapport préliminaire - Rapport d'état des lieux et études de faisabilité	Xx jours après la signature du contrat ou l'ordre de service	En version électronique. (PDF/Word/AutoCAD).
2	Validation du Rapport préliminaire - Rapport d'état des lieux et études de faisabilité	Xx jours après la soumission du rapport	Réunion présentielle ou en ligne
3	Avant-projet Sommaire (APS)	Xx jours après la validation du rapport d'études préliminaires et de l'état des lieux/études de faisabilité	En version électronique. (PDF/Word/Excel/AutoCAD).
4	Validation d'avant – Projet - Sommaire	Xx jours après la soumission du rapport d'APS	Réunion présentielle ou en ligne
5	Le rapport d'Etudes Environnementale et Sociale (y compris PGES)	Xx jours après la validation du rapport d'APS mis à jour.	En version électronique. (PDF/Word/Excel/AutoCAD).
6	Validation du rapport d'Etude environnementale et Sociale (EIES) et le PGES	Xx jours après la soumission du dossier du rapport EIES - PGES	Réunion présentielle ou en ligne
7	Avant-projet Détaillé (APD)	Xx jours après la Validation du rapport d'Etude environnementale et Sociale (EIES) et le PGES mis à jour	En version électronique. (PDF/Word/Excel/AutoCAD).
8	Validation de l'Avant-projet Détaillé (APD)	Xx jours après la soumission du rapport APD	Réunion présentielle ou en ligne
9	Rapport sur les éléments techniques au dossier d'appel d'offres (DAO)	Xx jours après la Validation du rapport d'APD	

10	Validation des éléments techniques au dossier d'appel d'offres (DAO)	**Xx** jours après la soumission des éléments du dossier d'appel d'offres	Réunion présentielle ou en ligne
11	Autorisation de bâtir (Permis de construire)[1]	**Xx** jours après la réception et validation du dossier d'appel d'offres	En version papier
	Délai total estimé de l'étude y compris délais d'approbation	**Xx[2] jours** *(Xx jours de prestation + xx jours de validation)*	

Les livrables seront transmis sous **versions électroniques en version PDF, DWG, WORD et/ou EXCEL selon les indications de l'UNICEF**. UNICEF ne reçoit pas les transmissions par clé USB ; le fournisseur devra être en mesure de transmettre les livrables soit par mail ou lien (ex : WeTransfer ou Google Drive), etc.

Les documents graphiques doivent être produits en format A4 ou A3 ou A2 (conformément aux indications spécifiques fournies par UNICEF) et compatibles avec le logiciel AutoCAD.

Néanmoins, le prestataire devra être en mesure de fournir les livrables en version papier en 2 exemplaires sous réserve d'une demande spécifique de l'UNICEF.

4. Lot D : Supervision des travaux et contrôle qualité

La durée de la mission de suivi, supervision et assurance qualité sera égale celle des travaux. Ce délai sera spécifié dans les TDR de chaque projet et à titre indicatif dans le contrat de services qui découleront de l'accord à Long terme.

Le cabinet est tenu à assurer toujours ses prestations tant que le chantier n'est pas achevé totalement. Le cabinet veille au respect du délai contractuel d'exécution par la/les entreprise(s) adjudicataire(s) des travaux et propose à ce(s) dernier(s) des voies et moyens pour rattraper tout retard constaté sur chantier. Ce type d'échanges doit impérativement transmis à l'UNICEF de manière officielle (par courrier officiel). Toute absence de communication à l'UNICEF, par le cabinet, des évènements importants impactant le délai total du chantier peut être assimilée à une mauvaise coordination de la part du maitre d'œuvre et par conséquent ce dernier ne peut pas prétendre un avenant au contrat sur un quelconque dépassement de délai y relatif.

Un éventuel avenant au contrat pour un dépassement de délai n'est recevable que pour les retards non-imputables au maitre d'œuvre justifiés par des évidences écrites. Pour un tel cas, seule la/les mensualité(s) des Ingénieurs Délégué à Pied d'œuvre (DPO) sera/seront prise(s) en compte pour le calcul du montant de l'avenant.

Après la réception provisoire, une période de garantie, d'une durée précisée dans les contrats spécifiques à la prestation, sera observée. Le cabinet **assurera des descentes régulières sur terrain, dont la fréquence sera définie pour** chaque contrat de services qui découleront de l'accord à Long terme, **pendant la période de garantie et notifiera la/les entreprise(s) pour les anomalies constatées et donner un délai pour les remédier**.

Le tableau ci-dessous indique les échéances des rapports et procès-verbaux.

N°	DESIGNATIONS	DELAIS DE TRANSMISSION (EN JOURS CALENDAIRES)	EXEMPLAIRES
1	Procès-verbal de remise de site et de démarrage des travaux	5 jours après le Démarrage des travaux	En version électronique (PDF/Word).

[1] Les documents d'autorisation de bâtir devront être reçus concomitamment avec les documents d'exécution finaux

[2] Le nombre de jour de la mission d'études architecturales et techniques sera défini en fonction du type de projet et des contraintes logistiques

2	PV de réunion hebdomadaire de chantier	7 jours après le PV de remise de site et ensuite de façon hebdomadaire jusqu'à la fin des travaux.	En version électronique (PDF/Word).
3	PV de remarques techniques	24h après le constat de la malfaçons	En version électronique (PDF).
4	PV de levée de réserves	3 jours après le constat de levée des réserves	En version électronique (PDF).
5	Rapport mensuel des activités sur le chantier	Au plus tard le 05 du mois suivant	En version électronique (PDF/Word/Excel)
6	Dossier de paiement	Au plus tard 3 jours après l'atteinte du taux d'avancement donnant droit à un paiement	En version électronique (PDF/Word/Excel)
7	PV de Réception technique	Au plus tard 3 jours après la signature dudit PV	En version électronique (PDF)
8	PV de Réception provisoire	Au plus tard 3 jours après la signature dudit PV	En version électronique (PDF)
9	Rapport final provisoire de chantier intégrant les PV de réception provisoires en annexe + support USB	Au plus tard 1 mois après la réception provisoire des travaux.	En version électronique (PDF/Excel).
10	Rapports d'inspection du site pendant les 12 mois de la période de garantie	Au plus tard 3 jours après les visites successives.	En version électronique (PDF/Excel).
11	PV de Réception définitive	Au plus tard 3 jours après la signature dudit PV	En version électronique (PDF)
12	Rapport final définitif + support USB	Au plus tard 15 jours après la réception définitive des travaux.	En version électronique (PDF/Excel).

G. MODALITES DE PAIEMENT

Les modalités de paiement seront déterminées dans les TDR de chaque projet et les éléments du contrat de service qui découleront de l'accord à Long terme.

À titre indicatif, les modalités de paiement des prestations seront structurées en fonction de la nature et de la complexité du projet pour chacun des lots suivants :

1. Lot A : Génie civil et Architecture– Bâtiment et Travaux Publics (BTP)
2. Lot B : Hydraulique – Eau, hygiène et Assainissement (WASH)
3. Lot C : Electricité et Energie renouvelable

Le montant des contrats suivant chaque projet sera un prix global et forfaitaire, hors taxes, ferme et non révisable.

#	Descriptifs	% Paiement du montant du contrat
1,0	Validation par le Maitre d'Ouvrage/comité de pilotage du rapport études de faisabilité et état des lieux y compris le rapport d'avant – Projet – Sommaire (APS)	30% ±10

2,0	Validation par le Maitre d'Ouvrage/comité de pilotage du rapport de Gestion Environnementale et Sociale (EIES/PGES) et du rapport d'avant - Projet – détaillé (APD) y compris les plans d'exécution (PEO)	40% ±10
3,0	Validation par le Maitre d'Ouvrage/comité de pilotage des documents du dossier d'Appel d'offres (DAO) et du rapport définitif y compris le permis de construire – si applicable	30% ±10

4. Lot D : Supervision des travaux et contrôle qualité

#	Descriptifs	% Paiement du montant du contrat
1,0	Soumission des Procès-verbaux de remise du site et de démarrage des travaux, des procès-verbaux de réunion de chantier et des rapports mensuels des activités du site approuvé par l'UNICEF et **indiquant 25% d'avancement physique** des travaux de tous les sites	20% ±5
2,0	Soumission des procès-verbaux de réunion de chantier et des rapports mensuels des activités de tous les sites approuvé par l'UNICEF et **indiquant 50% d'avancement physique** des travaux.	20% ±5
3,0	Soumission des procès-verbaux de réunion de chantier et des rapports mensuels des activités de tous les sites approuvé par l'UNICEF et **indiquant 75% d'avancement physique** des travaux.	20% ±5
4,0	Soumission des procès-verbaux de réunion de chantier, des rapports mensuels des activités et le rapport final provisoire de chantier intégrant les PV de réception de tous les lots approuvés par l'UNICEF et **indiquant 100% d'avancement physique** des travaux.	30% ±5
5,0	Soumission le rapport final définitif approuvé par l'UNICEF y compris le PV de réception définitive de tous les sites et indiquant que 100% des réserves sont levées.	10

H. QUALIFICATIONS, EXPÉRIENCES SPÉCIALISÉE ET COMPÉTENCES REQUISES

Les soumissionnaires potentiels sont admissibles à soumettre des propositions complètes des services inclus incluant les livrables attendus, et leur soumission sera prise en considération dans le processus d'évaluation de la proposition.

Le ou les titulaires d'une autorisation de service à long terme doivent affecter ou déployer suffisamment de personnel qualifié pour fournir les services d'ingénierie demandés.

Le personnel doit satisfaire aux exigences minimales mentionnées dans le présent mandat et l'approbation préalable de l'UNICEF est requise pour le personnel avant les déploiements.

Le soumissionnaire potentiel doit fournir tous les renseignements et documents demandés dans la présente section avec sa proposition. Le défaut de soumettre les informations ci-dessous disqualifiera le soumissionnaire potentiel.

- **Profil du cabinet**

Le cabinet ou le maitre d'œuvre devrait :

- Avoir un agrément pour l'exercice de la profession d'architecte et/ou d'ingénierie (génie civil, Hydraulique, électricité etc.)

- Avoir une expérience dans la conduite des études architecturales et techniques pour des projets de construction de bâtiments ou des infrastructures hydrauliques ou des travaux d'énergies thermiques ou solaires
- Avoir une expérience dans la conduite de mission de supervision et de contrôle de projets de construction de bâtiments ou des infrastructures hydrauliques ou des travaux d'énergies thermiques ou solaires.
- Pour l'ensemble de la mission, il est attendu du cabinet les profils d'experts clés suivants qui seront appelée à intervenir dans le cadre du projet, à temps plein ou à temps partiel, (les CV et copie des diplômes doivent être transmis en conséquence)

- **Liste des documents administratifs à fournir**

Le soumissionnaire potentiel doit fournir tous les documents administratifs demandés dans cette section avec sa proposition technique. Le fait de ne pas fournir les documents ci-dessous entraînera la disqualification du soumissionnaire.

#	Documents	Transmission
1,0	Une copie du Registre de Commerce et de Crédits Mobiliers « RCCM » avec comme activité principale les études d'ingénierie – infrastructures hydrauliques – énergétiques et contrôle technique	☐ **OK**
2,0	Numéro d'Immatriculation Fiscale (NIF)	☐ **OK**
3,0	Pour le soumissionnaire en groupement, fournir une lettre de groupement dument signée par les parties et notarié par le service notaire	☐ **OK**
4,0	Les statuts de l'entreprise (objet conforme à la spécification du marché)	☐ **OK**
5,0	Une Attestation de Régularité Fiscale (ARF) / Quitus fiscal	☐ **OK**
6,0	Un Certificat de non-faillite	☐ **OK**
7,0	Un Certificat d'affiliation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale CNSS et une attestation de régularité des cotisations (ou les preuves de paiement) de la, datant de moins de six (6) mois.	☐ **OK**
8,0	Une référence bancaire (RIB)	☐ **OK**
9,0	Un Numéro d'inscription UNGM	☐ **OK**
10,0	Les comptes financiers et les états financiers consolidés de la société mère, le cas échéant des trois (0 ») dernières exercices, certifies par un cabinet d'experts comptables indépendant. Les états financiers doivent inclure, mais sans s'y limiter, les éléments suivants : - Le bilan (obligatoire) - Le compte de résultats / Compte des pertes et profits (obligatoire) - Le compte des flux de trésorerie - Le compte des variations des capitaux propres - Rapport du commissaire aux comptes, si disponible Les notes / annexes des bilans financiers, si disponible.	☐ **OK**

NB : Pour le cas d'un groupement, chaque membre du groupement doit soumettre obligatoirement tous les documents légaux et administratifs pour être recevable.

- **Qualification minimum requise du personnel clé du cabinet**

Pour les besoins de la mission, le cabinet OU le maitre d'œuvre s'attachera d'une équipe multidisciplinaire qualifiée et expérimentée capable d'assurer le rôle de maitre d'œuvre ainsi que la supervision des travaux conformément aux exigences des TDR de chaque projet.

Les TDRs préciseront les compétences minimales requis à temps plein ou à temps partiel en fonction de la nature et de la complexité du projet pour chacun des lots.

1. Lot A : Génie civil et Architecture– Bâtiment et Travaux Publics (BTP)

Expert A01 – Chef de mission

Qualification : Diplôme d'ingénieur en génie civil, hydraulique ou architecture, de niveau BAC+5 minimum.

Expérience : Au moins quinze (15) ans d'expérience professionnelle générale et cinq (5) ans au minimum dans la coordination d'études architecturales et techniques. Il devra justifier d'au moins trois (3) missions de complexités similaires en qualité de chef de mission.

Responsabilités :

- Coordonner les études architecturales et techniques ;
- Organiser les interventions des différents spécialistes ;
- Assurer la cohérence des études et la conformité aux normes applicables ;
- Superviser les estimations financières, les métrés, les spécifications techniques et les DAO ;
- Assurer l'interface technique avec le Maître d'Ouvrage et coordonner la validation des livrables.
- Participer aux séances de validation des livrables.

Le chef de mission devra disposer d'un mandat de représentation du bureau d'études pour les questions relevant de sa mission.

Expert A02 – Architecte

Qualification : Diplôme d'architecte de niveau BAC+5 minimum, reconnu dans le pays d'exercice et inscrit à l'ordre des architectes ou similaires

Expérience : Au moins dix (10) ans d'expérience en conception architecturale, avec au moins trois (3) références de projets de portée similaire.

Responsabilités :

- Réaliser les études de programmation et de conception architecturale ;
- Produire les plans d'implantation, plans de niveaux, coupes, façades et détails ;
- Intégrer les exigences d'accessibilité, de sécurité, de fonctionnalité, de ventilation et de confort thermique ;
- Prendre en compte l'accessibilité universelle, la protection des enfants et les principes de conception inclusive ;
- Assurer la coordination architecturale avec les études de structure et les différents réseaux techniques.

Expert A03 – Ingénieur génie civil / structures

Qualification : Diplôme d'ingénieur en génie civil et spécialisé en structures, de niveau BAC+5 minimum.

Expérience : Au moins dix (10) ans d'expérience en calcul et conception de structures, avec au moins trois (3) références de projets de portée similaire.

Responsabilités :

- Dimensionner et élaborer les plans détaillés des éléments structurels ;
- Vérifier les hypothèses de calcul, les charges, la stabilité et la résistance des ouvrages ;
- Réaliser les notes de calcul, plans de coffrage et plans de ferraillage ;
- Définir les prescriptions techniques et contribuer aux métrés et estimations financières ;
- Vérifier la cohérence entre les plans architecturaux et les plans d'exécution projetés.

Expert A04 – Ingénieur géotechnicien

Qualification : Diplôme d'ingénieur en géotechnique ou génie civil avec spécialisation en géotechnique, de niveau BAC+5 minimum.

Expérience : Au moins dix (10) ans d'expérience en études géotechniques, avec au moins trois (3) missions de projets de portée similaire.

Responsabilités :

- Définir le programme de reconnaissance géotechnique ;
- Interpréter les résultats des sondages et essais de laboratoire ;
- Formuler les recommandations relatives aux fondations, à la portance des sols et aux terrassements ;
- Identifier les risques de tassement, d'instabilité et de présence d'eau souterraine ;
- Produire un rapport géotechnique exploitable pour le dimensionnement des ouvrages.

Expert A05 – Ingénieur topographe / géomètre-topographe

Qualification : Diplôme d'ingénieur en topographie, géomatique ou géomètre-topographe, de niveau BAC+5 minimum pour le profil d'ingénieur.

Expérience : Au moins dix (10) ans d'expérience en levés topographiques avec au moins trois (3) missions de projets de portée similaire.

Responsabilités :

- Réaliser les levés planimétriques et altimétriques ;
- Établir le plan topographique, les points cotés et les courbes de niveau ;
- Relever les limites apparentes du site, les ouvrages et les réseaux visibles ;
- Produire les profils en long et en travers nécessaires ;
- Assurer la traçabilité des points de référence et la vérification de la qualité des données.

Il devra disposer d'une brigade topographique et du matériel approprié.

Expert A06 – Ingénieur en hydraulique et VRD

Qualification : Diplôme d'ingénieur en hydraulique ou génie civil spécialisé en hydraulique, de niveau BAC+5 minimum.

Expérience : Au moins dix (10) ans d'expérience en études hydrauliques – VRD etc. avec au moins trois (3) missions de projets de portée similaire.

Responsabilités :

- Dimensionner et élaborer les plans de plomberie sanitaire y compris les ouvrages de gestion des déchets solides et liquides ;
- Étudier la gestion des eaux pluviales, les raccordements des infrastructures existantes en synergie avec l'exutoire ;

- Réaliser les calculs hydrauliques et les simulations de réseau lorsque nécessaires y compris les note de calcul ;
- Elaborer les plans d'assainissement et autres avec les métrés associés y compris prescriptions techniques.

Expert A07 – Ingénieur génie électrique

Qualification : Diplôme d'ingénieur en génie électrique ou électrotechnique ou génie mécanique ou énergétique, énergies renouvelables ou discipline équivalente, de niveau BAC+5 minimum.

Expérience : Au moins dix (10) ans d'expérience en études des installations électriques ou énergie photovoltaïque, avec au moins trois (3) références de projets de portée similaire.

Responsabilités :

- Evaluer les bilans de puissance et les études de distribution ;
- Dimensionner les câbles, tableaux, protections, les générateurs photovoltaïques, onduleurs, batteries et régulateurs et dispositifs de coupure ;
- Étudier les installations de courant fort et de courant faible selon le périmètre du projet ;
- Dimensionner et élaborer les systèmes de ventilation et de climatisation
- Définir les dispositifs de mise à la terre et de protection contre les surtensions et la foudre ;
- Produire les schémas unifilaires, plans, notes de calcul et spécifications techniques.

Expert A08 – Spécialiste en sauvegardes environnementales et sociales

Qualification : Diplôme de niveau BAC+4 minimum en environnement, sciences sociales, sociologie, anthropologie ou discipline équivalente, avec des compétences démontrées en gestion des risques environnementaux et sociaux.

Expérience : Au moins dix (10) ans d'expérience pertinente avec au moins trois (3) études ou missions similaires en infrastructures.

Responsabilités :

- Réaliser le screening environnemental et social des projets ;
- Identifier les risques et impacts et proposer des mesures d'atténuation ;
- Préparer les études ou instruments de gestion environnementale et sociale requis ;
- Intégrer les questions de santé et sécurité, de genre, d'accessibilité, de protection et de gestion des déchets ;
- Préparer les plans de gestion environnementale et sociale et les prescriptions correspondantes pour les DAO.

Lorsque la réglementation ou le niveau de risque l'exige, le bureau mobilisera un spécialiste disposant des qualifications requises pour réaliser les études réglementaires spécifiques.

2. Lot B : Hydraulique – Eau, hygiène et Assainissement (WASH)

Expert B01 – Chef de mission / Ingénieur hydraulicien

Qualification : Diplôme d'ingénieur en hydraulique, hydrogéologie, génie civil spécialisé en hydraulique ou domaine équivalent, de niveau BAC+5 minimum.

Expérience : Au moins quinze (15) ans d'expérience professionnelle générale et cinq (5) ans au minimum dans la coordination d'études hydrauliques. Il devra justifier d'au moins trois (3) missions de complexités similaires en qualité de chef de mission.

Responsabilités :

- Coordonner les études hydrauliques et d'assainissement ;

- Superviser les analyses des besoins en eau, les études de ressources et le dimensionnement des ouvrages ;
- Assurer la cohérence des études de captage, stockage, pompage, traitement et distribution ;
- Coordonner les études environnementales et sociales, les estimations financières et les DAO ;
- Valider les livrables techniques avant leur transmission au Maître d'Ouvrage.
- Participer aux séances de validation des livrables.

Expert B02 – Ingénieur en hydraulique et réseaux d'eau potable

Qualification : Diplôme d'ingénieur en hydraulique, hydrogéologie ou génie civil spécialisé en hydraulique, de niveau BAC+5 minimum.

Expérience : Au moins dix (10) ans d'expérience en études d'alimentation en eau potable, avec au moins trois (3) références de projets de portée similaire.

Responsabilités :

- Évaluer les besoins en eau et les débits de dimensionnement ;
- Étudier les systèmes de captage, d'adduction, de stockage et de distribution ;
- Dimensionner les conduites, réservoirs, ouvrages de régulation et équipements hydrauliques ;
- Réaliser les calculs hydrauliques et les simulations de réseau lorsque nécessaires ;
- Préparer les notes de calcul, plans, métrés et prescriptions techniques.

Expert B03 – Ingénieur électromécanicien / équipements de pompage

Qualification : Diplôme d'ingénieur en électromécanique, génie mécanique ou génie électrique, de niveau BAC+5 minimum.

Expérience : Au moins dix (10) ans d'expérience en conception d'équipements de pompage et installations électromécaniques, avec au moins trois (03) projets de portés et de complexités similaires.

Responsabilités :

- Dimensionner les pompes et les équipements associés ;
- Calculer les hauteurs manométriques et les puissances nécessaires ;
- Étudier les dispositifs de commande, de protection et de régulation ;
- Définir les besoins énergétiques et les possibilités de pompage solaire ;
- Préparer les prescriptions techniques et les schémas d'installation.

Expert B04 – Ingénieur topographe/ géomètre-topographe

Qualification : Diplôme d'ingénieur en topographie, géomatique ou géomètre-topographe, de niveau BAC+5 minimum pour le profil d'ingénieur.

Expérience : Au moins dix (10) ans d'expérience en levés topographiques avec au moins trois (3) missions de projets de portée similaire.

Responsabilités :

- Réaliser les levés planimétriques et altimétriques ;
- Établir le plan topographique, les points cotés et les courbes de niveau ;
- Relever les limites apparentes du site, les ouvrages et les réseaux visibles ;
- Produire les profils en long et en travers nécessaires ;
- Assurer la traçabilité des points de référence et la vérification de la qualité des données.

Il devra disposer d'une brigade topographique et du matériel approprié.

Expert B05 – Ingénieur génie civil / structures

Qualification : Diplôme d'ingénieur en génie civil et spécialisé en structures, de niveau BAC+5 minimum.

Expérience : Au moins dix (10) ans d'expérience en calcul et conception de structures, avec au moins trois (3) références de projets de portée similaire

Responsabilités :

- Dimensionner et élaborer les plans détaillés des éléments structurels ;
- Vérifier les hypothèses de calcul, les charges, la stabilité et la résistance des ouvrages ;
- Réaliser les notes de calcul, plans de coffrage et plans de ferraillage ;
- Définir les prescriptions techniques et contribuer aux métrés et estimations financières ;
- Vérifier la cohérence entre les plans architecturaux et les plans d'exécution projetés.

Expert B06 – Hydrogéologue

Qualification : Diplôme de niveau BAC+5 minimum en hydrogéologie, géologie appliquée ou discipline équivalente.

Expérience : Au moins dix (10) ans d'expérience en études de ressources en eaux souterraines et en implantation de forages, avec au moins trois (3) références de projets de portée similaire.

Responsabilités :

- Analyser les données hydrogéologiques disponibles ;
- Participer à la définition des sites de forage et des programmes de reconnaissance ;
- Interpréter les résultats des forages, essais de pompage et analyses de qualité de l'eau ;
- Recommander les conditions d'exploitation durable des ressources souterraines ;
- Contribuer au dimensionnement des ouvrages de captage.

Expert B07 – Géophysicien

Qualification : Diplôme de niveau BAC+5 minimum en géophysique ou discipline équivalente avec une spécialisation en prospection géophysique appliquée à la recherche des eaux souterraines.

Expérience : Au moins dix (10) ans d'expérience en prospection géophysique pour la recherche des eaux souterraines et l'implantation de forages, avec au moins trois (3) références de projets de portée similaire.

Responsabilités :

- Effectuer les sondages électriques verticaux (SEV) et les profils de résistivité électrique selon les caractéristiques du site
- Définir et réaliser les investigations géophysiques nécessaires à l'identification des zones favorables à l'implantation des forages
- Analyser les données géologiques, hydrogéologiques et géophysiques disponibles ;
- Traiter et interpréter les données géophysiques afin d'identifier les formations potentiellement aquifères ;
- Proposer et hiérarchiser les sites d'implantation des forages, en précisant leurs coordonnées géographiques et les profondeurs prévisionnelles d'investigation ;
- Élaborer les rapports de prospection géophysique et formuler des recommandations techniques pour les travaux de forage ;

Il devra disposer d'une équipe et du matériel approprié (Résistivité, électrodes, récepteur GPS/GNSS, etc.)

Expert B08 – Spécialiste en sauvegardes environnementales et sociales

Qualification : Diplôme de niveau BAC+4 minimum en environnement, sciences sociales, sociologie, anthropologie ou discipline équivalente, avec des compétences démontrées en gestion des risques environnementaux et sociaux.

Expérience : Au moins dix (10) ans d'expérience pertinente avec au moins trois (3) études ou missions similaires en infrastructures.

Responsabilités :

- Réaliser le screening environnemental et social des projets ;
- Identifier les risques et impacts et proposer des mesures d'atténuation ;
- Préparer les études ou instruments de gestion environnementale et sociale requis ;
- Intégrer les questions de santé et sécurité, de genre, d'accessibilité, de protection et de gestion des déchets ;
- Préparer les plans de gestion environnementale et sociale et les prescriptions correspondantes pour les DAO.

Lorsque la réglementation ou le niveau de risque l'exige, le bureau mobilisera un spécialiste disposant des qualifications requises pour réaliser les études réglementaires spécifiques.

3. Lot C : Electricité et Energie renouvelable.

Expert C01 – Ingénieur en installations électriques

Qualification : Diplôme d'ingénieur en génie électrique ou électrotechnique, de niveau BAC+5 minimum.

Expérience : Au moins dix (10) ans d'expérience en études d'installations électriques, avec au moins trois (3) références de projets de portée similaire.

Responsabilités :

- Réaliser les bilans de puissance et les études de distribution ;
- Dimensionner les câbles, tableaux, protections et dispositifs de coupure ;
- Étudier les installations de courant fort et de courant faible selon le périmètre du projet ;
- Définir les dispositifs de mise à la terre et de protection contre les surtensions et la foudre ;
- Produire les schémas unifilaires, plans, notes de calcul et spécifications techniques.

Expert C02 – Ingénieur en énergies renouvelables / solaire photovoltaïque

Qualification : Diplôme d'ingénieur de niveau BAC+5 minimum en électricité, énergétique, énergies renouvelables ou discipline équivalente.

Expérience : Au moins dix (10) ans d'expérience en conception de systèmes solaires photovoltaïques, avec au moins trois (3) références de projets de portée similaire.

Responsabilités :

- Évaluer les besoins énergétiques et les profils de consommation ;
- Dimensionner les générateurs photovoltaïques, onduleurs, batteries et régulateurs ;
- Étudier les systèmes autonomes, hybrides ou raccordés au réseau ;
- Définir les protections, dispositifs de supervision et modalités de raccordement ;
- Évaluer les performances énergétiques, les coûts d'investissement et les coûts d'exploitation.

Expert C03 – Ingénieur électromécanicien

Qualification : Diplôme d'ingénieur en électromécanique, génie mécanique ou électrique, de niveau BAC+5 minimum.

Expérience : Au moins dix (10) ans d'expérience en études électromécaniques, avec au moins trois (3) références de projets de portée similaire.

Responsabilités :

- Étudier les groupes électrogènes, moteurs, pompes et équipements motorisés ;
- Dimensionner les équipements et leurs systèmes de commande ;
- Vérifier la compatibilité entre les équipements, l'alimentation électrique et les besoins d'exploitation ;
- Étudier les dispositifs de transfert de source et de secours lorsque requis ;
- Contribuer à la définition des spécifications techniques et des procédures d'essais

Personnel auxiliaire et moyens d'appui

Le cabinet fera de son affaire la mise en place de tous les autres spécialités et personnel auxiliaire pour atteindre les objectifs et accomplir les activités/tâches décrites dans le présent document et les prendra en compte dans le calcul de ses couts unitaires, notamment :

- Techniciens et aides-topographes ;
- Techniciens de laboratoire et personnel chargé des investigations géotechniques, si requis ;
- Techniciens en hydraulique, électricité et génie civil ;
- Assistante administrative et personnel chargé de la gestion documentaire ;
- Chauffeurs, opérateurs et personnel logistique nécessaire aux missions de terrain.

Le bureau devra également prévoir les équipements topographiques, informatiques, logiciels, moyens de déplacement et autres matériels nécessaires à la réalisation des études. Les coûts correspondants seront intégrés dans son offre financière, conformément aux modalités de rémunération définies dans le LTA.

4. Lot D : Supervision des travaux et contrôle qualité

La mission de **supervision des travaux et contrôle qualité** comprendra notamment le déploiement permanant d'**Ingénieur « Délégué à Pied d'œuvre » (DPO)** sur le site, les visites de chantier, les réunions de coordination, l'examen des documents techniques soumis par les entreprises, le contrôle de l'avancement physique des travaux, la vérification des attachements et décomptes lorsque requis, ainsi que le suivi des réserves et des non-conformités.

Les TDRs préciseront les compétences minimales requis à temps plein ou à temps partiel en fonction de la nature et de la complexité du projet pour chacun des lots.

2. Personnel clé requis

Expert D01 – Chef de mission / Ingénieur principal en supervision et contrôle qualité

Qualification : Diplôme de niveau BAC+5 minimum en génie civil, architecture, hydraulique, électromécanique ou génie électrique, ou dans un domaine similaire aux projets concernés.

Expérience professionnelle : Au moins quinze (15) ans d'expérience générale et cinq (5) ans au minimum d'expérience spécifiques dans la supervision, contrôle qualité ou gestion technique des travaux d'infrastructures. Il devra justifier d'au moins trois (3) missions similaires, dont des responsabilités de coordination ou de direction technique.

Responsabilités :

- Coordonner et superviser les interventions des différents experts ;
- Assurer l'interface technique avec le Maître d'Ouvrage et ses représentants ;
- Examiner et valider les rapports de supervision ainsi que les recommandations techniques ;

- Veiller à la conformité des travaux aux documents contractuels, aux plans approuvés et aux normes applicables ;
- Superviser le traitement des non-conformités et le suivi des mesures correctives ;
- Examiner les plannings d'exécution, les rapports d'avancement et les risques susceptibles d'affecter les coûts, les délais ou la qualité ;
- Contribuer à l'examen des attachements, des décomptes et des dossiers de réception, selon les responsabilités prévues au contrat.

Le Chef de mission devra être mandaté par son cabinet pour assurer la coordination de la mission et la communication avec le Maître d'Ouvrage. Il interviendra à temps partiel ou à temps plein suivant les éléments définis dans les TDR.

Expert D02 – Ingénieur Délégué à pied d'œuvre (DPO)

Qualification : Diplôme de niveau BAC+4 minimum en génie civil, bâtiment, Hydraulique, électricité, électromécanique, électrotechnique, hydrogéologie, ou diplôme équivalent au projet concerné.

Expérience professionnelle : Au moins dix (10) ans d'expérience dans le suivi, le contrôle technique et l'assurance qualité des travaux de construction et d'infrastructures. Disposé et attesté d'au moins trois (03) missions similaires portant sur le suivi, le contrôle et la supervision de projets d'infrastructures similaires aux TDRs.

Responsabilités :

- **Suivi et contrôle technique :** Assurer le suivi de l'exécution des travaux et veiller à leur conformité aux études, plans approuvés, normes et prescriptions techniques applicables.
- **Vérification des documents techniques :** Examiner les plans d'exécution, notes de calcul, fiches techniques et méthodes d'exécution proposés par les entreprises.
- **Contrôle de la qualité :** Vérifier la conformité des matériaux, équipements et ouvrages réalisés aux exigences contractuelles et aux règles de l'art.
- **Suivi de l'avancement :** Contrôler l'état d'avancement des travaux, le respect des plannings et proposer les mesures correctives nécessaires.
- **Gestion des non-conformités :** Identifier les anomalies et insuffisances techniques, formuler des recommandations et suivre la mise en œuvre des corrections.
- **Coordination technique :** Assurer la coordination entre les différents corps de métier et veiller à la cohérence des interventions et des installations.
- **Essais et contrôles :** Participer aux inspections, essais techniques et tests de fonctionnement afin de garantir la conformité et la performance des ouvrages et équipements.
- **Suivi contractuel et décompte :** Contribuer à la vérification des quantités exécutées, des attachements et des décomptes de travaux.
- **Exigences environnementales et sécuritaires :** Veiller au respect des mesures environnementales et sociales ainsi que des exigences d'hygiène, de santé et de sécurité au travail (HSE).
- **Réunions et Reporting :** Participer aux réunions de chantier et produire les rapports périodiques sur l'avancement, les difficultés, les risques et les recommandations techniques.
- **Réception des ouvrages :** Participer aux opérations de réception (technique, provisoire, définitive etc..), au suivi de la levée des réserves et à la vérification des dossiers des ouvrages exécutés et des plans de recollement.

- **Assistance au Chef de mission :** Apporter l'appui technique nécessaire à la coordination, au suivi et à la prise de décision concernant l'exécution des travaux.

Les **Ingénieurs Délégués à pied d'œuvre (DPO)** DPO disposeront d'une autonomie opérationnelle dans leur spécialité. Ces derniers devront être capable d'effectuer des missions sans supervision majeure du chef de mission.

Les profils concernés et non exhaustifs sont décrits comme suit :

- **Ingénieur « Délégué à Pied d'œuvre » (DPO)** en Génie Civil – Bâtiments et Travaux Publics
- **Ingénieur « Délégué à Pied d'œuvre » (DPO)** en Hydraulique – VRD
- **Ingénieur « Délégué à Pied d'œuvre » (DPO)** en Hydrogéologie
- **Ingénieur « Délégué à Pied d'œuvre » (DPO)** en Electricité et système photovoltaïque
- **Ingénieur « Délégué à Pied d'œuvre » (DPO)** en Electromécanique
- **Ingénieur « Délégué à Pied d'œuvre » (DPO)** en ventilation, climatisation et froid
- **Ingénieur « Délégué à Pied d'œuvre » (DPO)** en électronique, électrotechnique, télécommunications, génie des systèmes ou sécurité incendie, ou toute discipline équivalente.

- **Expert D03 (DPO) –** Spécialiste en environnement, social, santé et sécurité

Qualification : Diplôme de niveau BAC+4 minimum en environnement, sciences sociales, santé-sécurité au travail ou discipline pertinente, complété par une expérience démontrée en gestion des risques environnementaux et sociaux des chantiers.

Expérience professionnelle : Au moins dix (10) ans d'expérience pertinente, avec au moins trois (3) missions de portés similaires.

Responsabilités :

- Vérifier la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales prévues dans les documents du projet ;
- Contrôler la gestion des déchets, des poussières, du bruit, des eaux de chantier et des risques de pollution ;
- Vérifier les mesures de santé et sécurité au travail, la signalisation et le port des équipements de protection individuelle ;
- Suivre les mesures de protection des travailleurs, des enfants, des usagers et des communautés riveraines ;
- Documenter les incidents, écarts et actions correctives et en assurer le suivi.

- **Autres expertises et personnel auxiliaire**

Le maître d'œuvre fera de son affaire la mise en place du personnel auxiliaire pour l'exécution de la mission de supervision et d'assurance qualité sur le terrain. Il en est de même des frais d'organisation de réunions nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

- Dessinateur, métreur, projeteur et/ou estimateur ;
- Assistant-e Administrative.

En cas d'adjudication, l'entité sélectionnée est priée de faire suivre à son personnel (Chef de mission et experts) des formations sur la prévention contre les EAS (Exploitations et Abus Sexuels). Il peut également suivre celle dispensée par l'UNICEF (Cours Unicef : Prévention de l'exploitation et des abus sexuels « PEAS »)

Le cabinet ou groupement de cabinet sélectionné doit prendre toutes les mesures raisonnables nécessaires pour que tout le personnel déployé dans le cadre du présent contrat respecte les coutumes locales et se conforme aux normes les plus strictes en matière de conduite morale et éthique.

UNICEF peut à tout moment demander le retrait ou le remplacement de l'un des membres du personnel du cabinet ou de Groupement de cabinet s'il estime que les normes de conduite minimales n'ont pas été respectées, en mettant l'accent sur l'obligation stricte de respecter les normes des Nations Unies en matière de prévention des infractions, exploitation sexuelle et abus.

Curriculums vitae et copie des diplômes - OBLIGATOIRE

- **Minimum requis d'équipement et matériel du cabinet**

Pour les besoins de la mission, le cabinet doit pouvoir présenter une preuve de possession des minimums suivants :

- Logistique de terrain (minimum 1 véhicule TT 4x4)
- Matériels d'ingénierie (Laptop, Appareil photo, Télémètres laser, GPS) et logiciels de conception architecturale et d'ingénierie
- Kit de matériel de Topographie complète (GPS géodésique GNSS avec précision RTK, station totale électronique avec accessoires, niveau automatique ou numérique etc..)
- Kit d'auscultation des forages (lot B Uniquement)

Erreurs dans les propositions

- Les soumissionnaires doivent examiner toutes les instructions et tous les documents de cette demande de proposition. Le non-respect de cette obligation se fera aux risques et périls des soumissionnaires.
- En cas de divergence entre les copies des propositions soumises sur papier, l'original prévaudra. L'original et chaque copie des propositions techniques et de prix doivent être préparés à l'encre indélébile et doivent être signés par le représentant autorisé de l'entrepreneur.
- La proposition ne doit contenir aucune interlignage ou écrasement, sauf si cela est nécessaire pour corriger les erreurs commises par les soumissionnaires eux-mêmes. Toute correction de ce type doit être paraphée par la ou les personnes signataires de la proposition.

Note : *Le soumissionnaire intéressé doit soumettre tous les documents ci-dessus, sinon l'UNICEF se réserve le droit de disqualifier le soumissionnaire sans autre préavis.*

I. EVALUATION – INSTITUTIONS

1 Examen préliminaire des soumissions et vérification de conformité administratifs

L'UNICEF examinera les soumissions afin de déterminer si :

- Elles sont complètes au regard des documents légaux et administratif minimums requis ;
- Les documents de soumission ont été dûment signés, cachetés ou paraphés,
- Les soumissions sont en ordre d'une manière générale, parmi d'autres indicateurs susceptibles d'être utilisés à ce stade.

L'UNICEF se réserve le droit de rejeter toute soumission en cas d'absence d'un des documents légaux et administratifs et/ou ne respectant pas l'un des éléments cités dans le profil du cabinet ou du maître d'œuvre.

2 Evaluation des propositions techniques

Un comité technique évaluera chaque proposition reçue si elle est admissible et apte à exercer la mission de façon satisfaisante. L'évaluation sera basée sur un examen de l'ensemble des documents de la proposition technique du cabinet et tiendra compte les éléments ci-après :

- Capacité du cabinet à gérer des missions multiples sur différents sites géographiques.

- Le cabinet dispose d'une capacité démontrable (personnel, équipement, logistique, finances) dans des types de missions similaires.
- Les cabinets ou maitre d'œuvre doit avoir une expérience d'au moins (cinq) 5ans et une expertise technique dans le domaine de l'études techniques et architecturales et d'assurance qualité & supervision des travaux.

L'UNICEF se réserve le droit de retirer de la consultation tout soumissionnaire dont l'une des prestations passées ou en cours a été estimée problématique quant à la qualité ou les délais des réalisations ou quant à d'autres manquements professionnels importants dans le passé, que ce soit dans le cadre d'un marché avec l'UNICEF, avec l'un de ses partenaires, donateurs, ou avec une autre agence des Nations Unies.

D'autres sources d'informations complémentaires peuvent être exploitées par le comité technique tels que : documents additionnels demandés aux cabinets, vérification des références des cabinets et de leur personnel, visite dans les locaux ou sur les chantiers récents des cabinets, entretien avec les cabinets, etc.

Le barème utilisé pour l'évaluation technique est présenté dans le tableau ci-dessous. Il n'exclut pas la possibilité d'attribuer une note intermédiaire au besoin. Au besoin, lors de l'évaluation, il sera précisé par une base de jugement détaillée.

Les chapitres ci-après présentent les critères techniques d'évaluation des offres pour chacun des lots. Les soumissionnaires intéressés sont autorisés à présenter une offre technique pour un ou plusieurs lots, en fonction de leurs capacités techniques, financières et managériales à assurer efficacement les prestations correspondantes.

1. Lot A : Génie civil et Architecture– Bâtiment et Travaux Publics (BTP)

Critères techniques	Sous-critères et modalités de notation	Points Max.
A. Expérience du cabinet ou du groupement *Expériences similaires réalisées au cours des dix (10) dernières années (2016–2026).*	Les références devront être justifiées par : - Contrats signés ou notification officielle ET - Procès-verbaux ou Mail d'approbation des livrables Notation - Trois (03) expériences similaires justifiées : **20 points**. - Deux (02) expériences similaires justifiées : **10 points**. - Une (01) expérience similaire justifiée : **5 points**.	**20**
	Sous – Total A.	**20**
B. Méthodologie	- Approche méthodologique – compréhension de la mission - mobilisation des ressources – assurance qualité **5 points**. - Plan de travail - gestion des risques – suivi et Reporting **5 points**.	**10**
	Sous – Total B.	**10**
C. Qualification et expérience du personnel technique clé[3]	**Expert A01 : Chef de mission** - Au moins quinze (15) ans d'expérience et trois (03) missions similaires minimum : **5 points**. - De dix (10) à moins de quinze (15) ans d'expérience et trois (03) missions similaires minimum : **3 points**. - Moins de dix (10) ans d'expérience : **0 point**.	**5**

[3] L'équipe technique sera confirmée suivant les spécifications de chaque TDR ou de chaque projet

Joindre le CV actualisé et dûment signé avec les copies du diplôme de chaque staff proposé.	**Expert A02 : Architecte** - Au moins dix (10) ans d'expérience et trois (03) missions similaires minimum : **4 points**. - De cinq (05) à moins de dix (10) ans d'expérience et trois (03) missions similaires minimum : **2 point**. - Moins de cinq (05) ans d'expérience : **0 point**.	**4**
	Expert A03 : Ingénieur en génie civil – Structures - Au moins dix (10) ans d'expérience et trois (03) missions similaires minimum : **4 points**. - De cinq (05) à moins de dix (10) ans d'expérience et trois (03) missions similaires minimum : **2 points**. - Moins de cinq (05) ans d'expérience : **0 point**.	**4**
	Expert A04 : Ingénieur géotechnicien - Au moins dix (10) ans d'expérience et trois (03) missions similaires minimum : **4 points**. - De cinq (05) à moins de dix (10) ans d'expérience et trois (03) missions similaires minimum : **2 points**. - Moins de cinq (05) ans d'expérience : **0 point**.	**4**
	Expert A05 : Ingénieur topographe / géomètre-topographe - Au moins dix (10) ans d'expérience et trois (03) missions similaires minimum : **4 points**. - De cinq (05) à moins de dix (10) ans d'expérience et trois (03) missions similaires minimum : **2 points**. - Moins de cinq (05) ans d'expérience : **0 point**.	**4**
	Expert A06 : Ingénieur en hydraulique et VRD - Au moins dix (10) ans d'expérience et trois (03) missions similaires minimum : **4 points**. - De cinq (05) à moins de dix (10) ans d'expérience et trois (03) missions similaires minimum : **2 points**. - Moins de cinq (05) ans d'expérience : **0 point**.	**4**
	Expert A07 : Ingénieur génie électrique - Au moins dix (10) ans d'expérience et trois (03) missions similaires minimum :**4 points**. - De cinq (05) à moins de dix (10) ans d'expérience et trois (03) missions similaires minimum : **2 points**. - Moins de cinq (05) ans d'expérience : **0 point**.	**4**
	Expert A08 : Spécialiste en sauvegardes environnementales et sociales - Au moins dix (10) ans d'expérience et trois (03) missions similaires minimum : **3 points**. - De cinq (05) à moins de dix (10) ans d'expérience et trois (03) missions similaires minimum : **2 points**. - Moins de cinq (05) ans d'expérience : **0 point**.	**3**
	Sous – Total C.	**32**
D. Moyens logistique et matériels	**Logistique de terrain avec preuve (carte grise) ou contrat de location** - 01 véhicule TT 4x4 avec preuve (carte grise) ou contrat de location ou preuve notariée. ➔ **3 points**	**3**

	- 01 véhicule TT 4x4 sans preuve (carte grise) ou sans contrat de location ➔ **0 point**	
	Kit de matériel de Topographie avec preuve ou contrat de location - 01 kit complet topographique avec preuve (reçu d'achat) ou contrat de location ou preuve notariée. ➔ **3points** - 01 kit complet topographique sans preuve (reçu d'achat) ou sans contrat de location. ➔ **0 point**	**3**
	Matériels avec preuve ou reçu d'achat - Appareil photo, Télémètres laser, GPS etc.. avec preuve ou reçu d'achat ou preuve notariée. ➔ **2 points** - Appareil photo, Télémètres laser, GPS et logiciels de Bureau sans preuve ou sans reçu d'achat. ➔ **0 point**	**2**
	Sous – Total D.	**8**
	Total Maximum	**70**

2. Lot B : Hydraulique – Eau, hygiène et Assainissement (WASH)

Critères techniques	Sous-critères et modalités de notation	Points Max.
A. **Expérience du cabinet ou du groupement** *Expériences similaires réalisées au cours des dix (10) dernières années (2016–2026).*	Les références devront être justifiées par : - Contrats signés ou notification officielle ET - Procès-verbaux ou Mail d'approbation des livrables Notation - Trois (03) expériences similaires justifiées : **20 points**. - Deux (02) expériences similaires justifiées : **10 points**. - Une (01) expérience similaire justifiée : **5 points**.	**20**
	Sous – Total A.	**20**
B. **Méthodologie**	- Approche méthodologique – compréhension de la mission - mobilisation des ressources – assurance qualité **5 points**. - Plan de travail - gestion des risques – suivi et Reporting **5 points**.	**10**
	Sous – Total B.	**10**
C. Qualification et expérience du personnel technique clé[4]	**Expert B01 : Chef de mission** - Au moins quinze (15) ans d'expérience et trois (03) missions similaires minimum : **5 points**. - De dix (10) à moins de quinze (15) ans d'expérience et trois (03) missions similaires minimum : **3 points**. - Moins de dix (10) ans d'expérience : **0 point**.	**5**

[4] L'équipe technique sera confirmée suivant les spécifications de chaque TDR ou de chaque projet

Joindre le CV actualisé et dûment signé avec les copies du diplôme de chaque staff proposé.	**Expert B02 : Ingénieur en hydraulique et réseaux d'eau potable** - Au moins dix (10) ans d'expérience et trois (03) missions similaires minimum : **4 points**. - De cinq (05) à moins de dix (10) ans d'expérience et trois (03) missions similaires minimum : **2 point**. - Moins de cinq (05) ans d'expérience : **0 point**.	**4**
	Expert B03 : Ingénieur électromécanicien / équipements de pompage - Au moins dix (10) ans d'expérience et trois (03) missions similaires minimum : **4 points**. - De cinq (05) à moins de dix (10) ans d'expérience et trois (03) missions similaires minimum : **2 points**. - Moins de cinq (05) ans d'expérience : **0 point**.	**4**
	Expert B04 : Ingénieur topographe/ géomètre-topographe - Au moins dix (10) ans d'expérience et trois (03) missions similaires minimum : **4 points**. - De cinq (05) à moins de dix (10) ans d'expérience et trois (03) missions similaires minimum : **2 points**. - Moins de cinq (05) ans d'expérience : **0 point**.	**4**
	Expert B05 : Ingénieur génie civil / structures - Au moins dix (10) ans d'expérience et trois (03) missions similaires minimum : **4 points**. - De cinq (05) à moins de dix (10) ans d'expérience et trois (03) missions similaires minimum : **2 points**. - Moins de cinq (05) ans d'expérience : **0 point**.	**4**
	Expert B06 : Hydrogéologue - Au moins dix (10) ans d'expérience et trois (03) missions similaires minimum : **4 points**. - De cinq (05) à moins de dix (10) ans d'expérience et trois (03) missions similaires minimum : **2 points**. - Moins de cinq (05) ans d'expérience : **0 point**.	**4**
	Expert B07 : Géophysicien - Au moins dix (10) ans d'expérience et trois (03) missions similaires minimum :**4 points**. - De cinq (05) à moins de dix (10) ans d'expérience et trois (03) missions similaires minimum : **2 points**. - Moins de cinq (05) ans d'expérience : **0 point**.	**4**
	Expert B08 : Spécialiste en sauvegardes environnementales et sociales - Au moins dix (10) ans d'expérience et trois (03) missions similaires minimum : **3 points**. - De cinq (05) à moins de dix (10) ans d'expérience et trois (03) missions similaires minimum : **2 points**. - Moins de cinq (05) ans d'expérience : **0 point**.	**3**
	Sous – Total C.	**32**
D. **Moyens logistique et matériels**	**Logistique de terrain avec preuve (carte grise) ou contrat de location** - 01 véhicule TT 4x4 avec preuve (carte grise) ou contrat de location ou preuve notariée. ➔ **3 points**	**3**

	- 01 véhicule TT 4x4 sans preuve (carte grise) ou sans contrat de location ➔ **0 point**	
	Kit de matériel de Topographie avec preuve ou contrat de location - 01 kit complet topographique avec preuve (reçu d'achat) ou contrat de location ou preuve notariée. ➔ **3points** - 01 kit complet topographique sans preuve (reçu d'achat) ou sans contrat de location. ➔ **0 point**	**3**
	Matériels avec preuve ou reçu d'achat - Appareil photo, Télémètres laser, GPS, sonde piézométrique, pompe immergée etc.. avec preuve ou reçu d'achat ou preuve notariée. ➔ **2 points** - Appareil photo, Télémètres laser, GPS etc… sans preuve ou sans reçu d'achat. ➔ **0 point**	**2**
	Sous – Total D.	**8**
	Total Maximum	**70**

3. Lot C : Electricité et Energie renouvelable

Critères techniques	Sous-critères et modalités de notation	Points Max.
A. Expérience du cabinet ou du groupement *Expériences similaires réalisées au cours des dix (10) dernières années (2016–2026).*	Les références devront être justifiées par : - Contrats signés ou notification officielle ET - Procès-verbaux ou Mail d'approbation des livrables Notation - Trois (03) expériences similaires justifiées : **25 points**. - Deux (02) expériences similaires justifiées : **15 points**. - Une (01) expérience similaire justifiée : **5 points**.	**25**
	Sous – Total A.	**25**
B. Méthodologie	- Approche méthodologique – compréhension de la mission - mobilisation des ressources – assurance qualité **5 points**. - Plan de travail - gestion des risques – suivi et Reporting **5 points**.	**10**
	Sous – Total B.	**10**
C. Qualification et expérience du personnel technique clé[5]	**Expert C01 : Ingénieur en installations électriques** - Au moins dix (10) ans d'expérience et trois (03) missions similaires minimum : **10 points**. - De cinq (05) à moins de dix (10) ans d'expérience et trois (03) missions similaires minimum : **5 point**. Moins de cinq (05) ans d'expérience : **0 point**.	**10**

[5] L'équipe technique sera confirmée suivant les spécifications de chaque TDR ou de chaque projet

Joindre le CV actualisé et dûment signé avec les copies du diplôme de chaque staff proposé.	**Expert C02 : Ingénieur en énergies renouvelables / solaire photovoltaïque** - Au moins dix (10) ans d'expérience et trois (03) missions similaires minimum : **8 points**. - De cinq (05) à moins de dix (10) ans d'expérience et trois (03) missions similaires minimum : **4 points**. - Moins de cinq (05) ans d'expérience : **0 point**.	**8**
	Expert C03 : Ingénieur électromécanicien - Au moins dix (10) ans d'expérience et trois (03) missions similaires minimum : **7 points**. - De cinq (05) à moins de dix (10) ans d'expérience et trois (03) missions similaires minimum : **3 points**. - Moins de cinq (05) ans d'expérience : **0 point**.	**7**
	Sous – Total C.	**25**
D. Moyens logistique et matériels	**Logistique de terrain avec preuve (carte grise) ou contrat de location** - 01 véhicule TT 4x4 avec preuve (carte grise) ou contrat de location ou preuve notariée. ➔ **2 points** - 01 véhicule TT 4x4 sans preuve (carte grise) ou sans contrat de location ➔ **0 point**	**2**
	Matériels techniques de mesure et de contrôle - 01 kit comprenant un multimètre numérique, une pince ampèremétrique, un testeur d'isolement et un tellurométre, avec preuve ➔ 3 points - Kit incomplet ou sans preuve d'achat, contrat de location ou preuve notariée ➔ 0 point	**3**
	Kit de contrôle des installations photovoltaïques avec preuve ou contrat de location - 01 kit comprenant un testeur de panneaux photovoltaïques, ou solarimètre et un testeur de batteries, avec preuve. ➔ **3 points** - Kit incomplet ou sans preuve d'achat, contrat de location ou preuve notariée. ➔ **0 point**	**3**
	Matériels avec preuve ou reçu d'achat - Appareil photo, Télémètres laser, GPS et logiciels de Bureau avec preuve ou reçu d'achat ou preuve notariée. ➔ **2 points** - Appareil photo, Télémètres laser, GPS et logiciels de Bureau sans preuve ou sans reçu d'achat. ➔ **0 point**	**2**
	Sous – Total D.	**10**
	Total Maximum	**70**

4. Lot D : Supervision des travaux et contrôle qualité

Afin d'assurer une évaluation technique pertinente et adaptée aux spécificités de chaque lot, une grille de notation spécifique a été élaborée sur la base de critères permettant d'apprécier l'expérience, les références et les compétences des soumissionnaires en matière de supervision, de contrôle technique et d'assurance qualité des travaux.

L'évaluation portera notamment sur les expériences et références pertinentes dans les domaines suivants :

Pour le Lot A :

- Supervision et contrôle de travaux de bâtiments administratifs, scolaires, sanitaires ou industriels.
- Supervision des travaux de construction et réhabilitation de bâtiments et infrastructures complexes (UNICEF Premises, entrepôt, magasins, hôpitaux régionaux etc.) .

Pour le Lot B :

- Supervision de réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable.
- Supervision des travaux de construction de forages, réservoirs, stations de pompage et ouvrages hydrauliques.
- Supervision des travaux de construction et réhabilitation des systèmes d'assainissement et d'infrastructures WASH.

Pour le Lot C :

- Supervision d'installations électriques BT/MT.
- Supervision des installations solaires photovoltaïques et systèmes de stockage.
- Supervision des installation de groupes électrogènes, transformateurs et systèmes de distribution électrique.
- Supervision des systèmes de sécurité électronique et courants faibles.

Critères Techniques	Lot A : **Génie civil et Architecture – Bâtiment et Travaux Publics (BTP)**	Lot B : **Hydraulique – Eau, hygiène et Assainissement (WASH)**	Lot C : **Electricité et Energie renouvelable**
A. Expérience **du cabinet ou du groupement.** - Contrats signés ou notification officielle **ET** - Procès-verbaux de réception (provisoire ou définitive) ***Expériences similaires réalisées au cours des dix (10) dernières années (2016–2026).***	**25 points** - Trois (03) expériences similaires justifiées : **25 points**. - Deux (02) expériences similaires justifiées : **10 points**. - Une (01) expérience similaire justifiée : **5 points**	**25 points** - Trois (03) expériences similaires justifiées : **25 points**. - Deux (02) expériences similaires justifiées : **10 points**. - Une (01) expérience similaire justifiée : **5 points**	**30 points** - Trois (03) expériences similaires justifiées : **30 points**. - Deux (02) expériences similaires justifiées : **15 points**. - Une (01) expérience similaire justifiée : **5 points**
B. Méthodologie pour la mission de supervision suivant le lot concerné	**10 points** - Approche méthodologique – compréhension de la mission - mobilisation des ressources – assurance qualité **5 points**. - Plan de travail - gestion des risques – suivi et Reporting **5 points**	**10 points** - Approche méthodologique – compréhension de la mission - mobilisation des ressources – assurance qualité **5 points**. - Plan de travail - gestion des risques – suivi et Reporting **5 points**	**10 points** - Approche méthodologique – compréhension de la mission - mobilisation des ressources – assurance qualité **5 points**. - Plan de travail - gestion des risques – suivi et Reporting **5 points**

C. Qualification et expérience du personnel technique clé ***Joindre le CV actualisé et dûment signé avec les copies du diplôme de chaque staff proposé.***	**25 points**	**30 points**	**20 points**
D. Moyens logistique et matériels liés à la mission de supervision suivant le lot concerné	**10 points**	**5 points**	**10 points**
Maximal de Point	**70 points**	**70 points**	**70 points**

La notation de chaque expert « DPO » proposé suivant chaque lot sera établie équitablement en fonction du nombre total de points attribués au critère « Personnel clé » du lot concerné. En se référant aux expériences et responsabilités des DPO décrites de la section H, le barème de notation sera structuré comme suit :

- Au moins dix (10) ans d'expérience et trois (03) missions similaires minimum : **Xx points**.
- De cinq (05) à moins de dix (10) ans d'expérience et trois (03) missions similaires minimum : **Xx/2 points**.
- Moins de cinq (05) ans d'expérience : **0 point**.

Les soumissionnaires sont encouragés à proposer, en complément du personnel minimal exigé, tout profil ou expertise supplémentaire qu'ils jugent pertinent et nécessaire à la bonne exécution des prestations et à l'atteinte des résultats attendus dans le cadre des missions de supervision et de contrôle qualité.

L'UNICEF se réserve le droit d'apprécier les profils complémentaires proposés au regard de leur pertinence, de leur valeur ajoutée et de leur adéquation avec les exigences des TDR de chaque mission.

Détails des critères minimum	Lot A : **Génie civil et Architecture – Bâtiment et Travaux Publics (BTP)**	Lot B : **Hydraulique – Eau, hygiène et Assainissement (WASH)**	Lot C : **Electricité et Energie renouvelable**
Qualification et expérience du personnel technique clé ***Personnel minimal requis***	1. **Chef de mission** 2. **Ingénieur** « Délégué à Pied d'œuvre » (DPO) en Génie Civil – Bâtiments et Travaux Publics 3. **Ingénieur** « Délégué à Pied d'œuvre » (DPO) en Hydraulique – VRD 4. **Ingénieur** « Délégué à Pied d'œuvre » (DPO) en Electricité et système photovoltaïque 5. **Ingénieur** « Délégué à Pied d'œuvre » (DPO) en ventilation, climatisation et froid	**1) Chef de mission** 2) **Ingénieur** « Délégué à Pied d'œuvre » (DPO) en Génie Civil – Ouvrage hydraulique 3) **Ingénieur** « Délégué à Pied d'œuvre » (DPO) en Hydraulique – réseaux d'eau potable 4) **Ingénieur** « Délégué à Pied d'œuvre » (DPO) en Electricité et système photovoltaïque 5) **Ingénieur** « Délégué à Pied d'œuvre » (DPO) en électromécanique	I. **Ingénieur** « Délégué à Pied d'œuvre » (DPO) en installations électriques (courant fort) II. **Ingénieur** « Délégué à Pied d'œuvre » (DPO) en énergies renouvelables / solaire photovoltaïque III. **Ingénieur** « Délégué à Pied d'œuvre » (DPO) en électrotechnique, télécommunications, génie des systèmes ou sécurité incendie

Moyens logistique et matériels liés à la mission de supervision suivant le lot concerné	- Matériels de mesure : Appareil photo, Télémètres laser, GPS, scléromètre, avec preuve ➔ **6 points** - Véhicule TT 4x4 avec preuve. ➔ **4 points**	- Matériels de mesure : Appareil photo, Télémètres laser, GPS, sonde piézométrique, pompe immergée avec preuve ➔ **6 points** - Véhicule TT 4x4 avec preuve. ➔ 4 **points**	- Matériels techniques de mesure et de contrôle avec preuve ➔ **3 points** - Kit de contrôle des installations photovoltaïques avec preuve ➔ **4 points** - Véhicule TT 4x4 avec preuve. ➔ **3 points**

NB

1. Les attestations de bonnes exécutions sans les contrats ne sont pas considérées
2. Les diplômes, les copies des marchés et les cartes grises légalisés illisibles ne sont pas considérés – L'UNICEF peut exiger la présentation des originaux.
3. Les curriculums vitae non-mise à jour et sans diplôme ne sont pas également considérés

Seules les offres financières relatives aux soumissions ayant obtenus une note technique de chaque lot ≥49 points sur 70 seront retenues pour l'étape de l'analyse des offres financières.

UNICEF se réserve le droit de mener une vérification des références des cabinets et de leur personnel, et une inspection complémentaire qui consistera en des visites de :

- Bureau physique du cabinet ;
- Projet(s) en cours et/ou finalise(s) du cabinet ;

A. Evaluation de l'offre financière

L'offre financière du moins disant (MD) reçoit une note financière de 30 points. Les notes financières des autres offres financières sont calculées selon la formule suivante :

$$\text{Note financière de soumissionnaire} = \frac{\text{Prix MD X 30}}{\text{Prix Soumissionnaire}}$$

Les offres sont classées en fonction de leurs notes techniques et financières combinées et l'offre ayant obtenu le score combiné le plus élevé sera considérée comme étant l'offre la mieux disant et sera recommandée pour la suite du processus de l'appel d'offres.

L'UNICEF se réserve le droit de se livrer à un exercice de vérification visant à s'assurer de la validité des informations fournies par les soumissionnaires. Une telle vérification devra être pleinement documentée et pourra notamment inclure l'ensemble ou toute combinaison des vérifications suivantes :

- La vérification de la précision, de l'exactitude et de l'authenticité des informations fournies par un soumissionnaire dans les documents juridiques, techniques et financiers soumis ;
- La validation du degré de conformité aux exigences de la RFP et aux critères d'évaluation au regard de ce qui a été constaté à ce stade par l'équipe d'évaluation ;
- Des demandes de renseignements et la vérification des références auprès d'organismes du gouvernement compétents vis-à-vis du soumissionnaire concerné, ou auprès de toute autre entité ayant pu avoir des relations d'affaires avec ledit soumissionnaire ;
- Des demandes de renseignements et la vérification des références auprès d'autres clients antérieurs s'agissant de la qualité des prestations fournies dans le cadre de contrats en cours ou achevés ;
- L'inspection physique des bureaux, des succursales ou autres établissements d'un soumissionnaire

dans lesquels il exploite son activité, avec ou sans préavis ;

- L'évaluation de la qualité de produits, travaux et activités en cours et achevés similaires aux besoins de l'UNICEF, dans la mesure du possible ;
- D'autres moyens que l'UNICEF pourra juger opportuns, à tout stade du processus de sélection, avant l'attribution du contrat.

B. Clarifications relatives aux soumissions

Afin de faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des soumissions, l'UNICEF pourra, à sa seule discrétion, demander à tout soumissionnaire de fournir des clarifications sur sa soumission.

La demande de clarifications de l'UNICEF et la réponse y relative devront être écrites.

Les explications non sollicitées qui seront fournies par un soumissionnaire au titre de sa soumission et qui ne constitueront pas une réponse à une demande de l'UNICEF ne seront pas prises en compte lors de l'examen et de l'évaluation de sa soumission.

C. Conformité des soumissions

L'évaluation par l'UNICEF de la conformité d'une soumission sera basée sur son contenu.

Une soumission essentiellement conforme est une soumission qui respecte l'ensemble des conditions et autres exigences du RFP sans dérogation, réserve ou omission importante.

Si une soumission n'est pas conforme, elle sera rejetée par l'UNICEF et ne pourra pas être ultérieurement mise en conformité par le soumissionnaire en corrigeant la dérogation, réserve ou omission importante.

D. Défauts de conformité, erreurs réparables et omissions

A condition qu'une soumission soit essentiellement conforme, l'UNICEF pourra demander au soumissionnaire concerné de fournir les informations ou les documents nécessaires, dans un délai raisonnable, pour rectifier tout défaut observé de conformité et/ou omissions de la soumission qui de l'avis de l'UNICEF, ne constituent pas une dérogation importante aux termes de l'A.O. Une telle demande ne pourra se rapporter à un quelconque aspect du prix de la soumission. Le fait pour le soumissionnaire concerné de ne pas se conformer à une telle demande pourra entraîner le rejet de sa soumission.

A condition qu'une soumission soit conforme, l'UNICEF corrigera les erreurs de calcul de la manière suivante :

a) en cas de divergence entre le prix unitaire et le total du poste concerné, obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire prévaudra et le total du poste sera corrigé;

b) en cas d'erreur dans le calcul d'un total correspondant à l'addition ou à la soustraction de sous-totaux, les sous-totaux prévaudront et le total sera corrigé ;

c) en cas de divergence entre des montants en lettres et en chiffres, le montant en lettres prévaudra, sauf s'il est lié à une erreur de calcul, auquel cas le montant en chiffres prévaudra, sous réserve de ce qui précède.

Si le soumissionnaire n'accepte pas une correction d'erreur à laquelle l'UNICEF aura procédé, sa soumission sera rejetée.

J. ATTRIBUTION DU CONTRAT

A. Droit d'accepter, de rejeter les soumissions ou de les déclarer non conformes

L'UNICEF se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute soumission, de déclarer tout ou partie des soumissions non-conformes, et de rejeter toutes les soumissions à tout moment avant l'attribution du contrat, sans engager sa responsabilité ou être tenu d'informer le ou les soumissionnaires concernés des motifs de sa décision.

L'UNICEF vérifiera également si les soumissionnaires figurent sur la liste récapitulative des personnes et entités liées à des organisations terroristes de l'ONU, la liste des fournisseurs suspendus ou radiés du registre des fournisseurs de la division des achats du Secrétariat des Nations Unies, la liste d'exclusion de l'ONU et toute autre liste pouvant être établie ou reconnue par la politique de l'UNICEF en matière de sanction des fournisseurs, et rejettera immédiatement leurs soumissions le cas échéant.

B. Critères d'attribution

Avant l'expiration de la période de validité des soumissions, l'UNICEF attribuera le contrat au(x) soumissionnaire(s) qualifié(s) ayant obtenu la notation combinée (technique et financière) la plus élevée**.**

C. Droit de modification des exigences lors de l'attribution du contrat

Les prix mentionnés dans le contrat sont fermes et non révisables. L'UNICEF peut modifier le périmètre d'une commande (sites, phases, quantités d'intrants) par avenant (seuil de 10%) valorisé aux prix unitaires du LTA, qui précise l'incidence sur le délai.

D. Notification d'adjudicataire de LTA.

L'UNICEF procédera à la notification officielle des adjudicataires retenus pour chaque lot, conformément aux résultats de l'évaluation des offres. Les titulaires de la LTA seront ensuite sollicités pour les missions spécifiques, selon les besoins de l'UNICEF et les modalités de consultation et de passation des commandes prévues dans le cadre de la LTA.

E. Délai et Retenue de Garantie

Le délai de garantie des travaux est fixé entre six (6) et douze (12) mois dans les marchés des entreprises, s'applique au suivi des ouvrages relevant du Lot D.

Le titulaire du Lot D demeure pleinement responsable de la qualité et de la conformité de ses prestations de supervision et de contrôle qualité. Il est tenu de signaler sans délai à l'UNICEF toute erreur, omission ou non-conformité constatée dans le cadre de ses missions et de proposer les mesures correctives appropriées.

La retenue de bonne fin est fixée à **dix pour cent (10 %) du montant du marché et de ses avenants** pour le Lot D, pourrait être remplacée par une garantie bancaire d'un montant équivalent, dûment authentifiée et jugée acceptable par l'UNICEF.

K. ÉCHEANCIER DE PAIEMENT

Le paiement se fera conformément aux modalités établies par les procédures UNICEF en ce qui concerne le contrat des services.

À titre indicatif, les modalités de paiement des prestations seront structurées en fonction de la nature et de la complexité du projet pour chacun des lots ci-après avec les orientations de la section G – modalité de paiement :

1. Lot A : Génie civil et Architecture– Bâtiment et Travaux Publics (BTP)
2. Lot B : Hydraulique – Eau, hygiène et Assainissement (WASH)

3. Lot C : Electricité et Energie renouvelable

Quant au lot « Lot D : Supervision des travaux et contrôle qualité » Le paiement se fera conformément aux modalités établies par les procédures UNICEF en ce qui concerne le contrat des services.

Suivant la durée et la portée des études, il sera organisé quatre ou cinq paiements suivant l'avancement des travaux.

Pour la supervision (Lot D), une retenue de bonne fin de 10 % est appliquée sur chaque paiement et libérée dans les 30 jours suivant l'approbation du rapport final définitif.

L. PENALITE DE RETARD

Si le prestataire n'arrive pas à terminer le travail selon les délais prévus par le planning contenu dans le contrat, des pénalités seront appliquées par l'UNICEF en **déduisant 0.3% par jour calendaire de retard jusqu'à concurrence de 10% de la valeur totale du contrat** sera infligée au prestataire qui n'ont pas la bonne volonté d'avancer avec la prestation, sans avoir de raison profonde justifiant leur situation. Toutefois, si le cumul (retard) excède les 10%, l'UNICEF pourrait mettre fin au contrat et procéder à sa résiliation.

Sans préjudice à toute autre méthode de recouvrement, l'UNICEF pourrait déduire le montant des pénalités de toute somme en sa possession qui serait ou pourrait être due au prestataire. Ces dommages et intérêts prédéterminés ne déchargeront pas le prestataire de l'obligation qui est la sienne de mener la prestation à son terme, ni des autres obligations et responsabilités qui sont les siennes aux termes du contrat et du bon de commande.

PIECE 4 – FORMULAIRE D'INFORMATIONS ADDITIONNELLES

A joindre obligatoirement dans l'offre même si non renseigné

Le présent formulaire a pour but d'indiquer et de chiffrer toute prestation que le Soumissionnaire estime nécessaire à l'entière et parfaite exécution et terminaison de la prestation, qu'il pense être absente des documents du présent appel d'offres y compris du cadre de bordereau des prix et qu'il juge ne pas être « normal » à prendre en charge par lui-même.

A noter que si aucune information n'est reprise dans la présente annexe, alors conformément aux documents du marché, après signature du/des contrat(s), toute prestation nécessaire à l'atteinte des résultats décrits au présent appel d'offres sera considérée comme due sans coût et sans délai supplémentaire.

#	Prestations complémentaires ne figurant pas dans les documents d'Appel d'offres, ni dans le cadre du devis	Unité	Qté	PU, (GNF)	PT, (GNF)	Délais sup. le cas échéant, jours(*)	Justifications
Total, GNF – PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES							
Total, jrs - PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES							

(*): jour calendaire

PIECE 5.a – FORMULAIRE DE SOUMISSION

Note à l'attention des soumissionnaires : les instructions destinées à vous aider à remplir les pièces et formulaires à renvoyer avec les soumissions sont surlignées en bleu.

Ce formulaire de SOUMISSION doit être rempli et signé, puis retourné à l'UNICEF. La soumission doit être faite conformément aux instructions figurant dans cette RFP.

INFORMATION

Toute demande de renseignements au sujet de cette RFP doit être transmise via à l'adresse électronique UNICEFGuinea-Bidding@unicef.org **de l'UNICEF avant le 07 Décembre 2026, 12 heures 00' (heure de Conakry)**

PROPOSITION

Le soussigné, après avoir lu les Termes et Conditions de l'UNICEF figurant dans le document de la présente demande de proposition, LRPS - 2026-9206866, reconnaît posséder les capacités techniques et financières présentées dans le présent document et avoir soumis les documents suivants *(cocher les cases relatives aux documents transmis)* :

Piece n°	Désignation	Nbre de pages du document	A cocher, si transmis
5b	Formulaire de Soumission (obligatoire)	XX	☐
6	Documents administratifs et financiers à fournir par le soumissionnaire (obligatoire)	XX	☐
7	Formulaire de proposition technique (obligatoire)	XX	☐
8	Formulaire de proposition financière (obligatoire)	XX	☐
9	Cadre du Bordereau du Devis Quantitatif et Estimatif (BDQE) et Bordereau des prix unitaires des lots (obligatoire)	XX	☐

Le soussigné déclare avoir entrepris la totalité des recherches nécessaires à l'obtention des informations requises pour confirmer ne pas figurer dans la liste :

- Récapitulative relative aux sanctions imposées par le Conseil de sécurité des Nations Unies, y compris la liste inclue dans la résolution 1267/1989 de l'ONU, sur la liste d'exclusion de l'ONU ;
- Des fournisseurs inadmissibles publiée par l'UNGM ;
- Des fournisseurs suspendus ou exclus du Registre des fournisseurs de la Division des achats des Nations Unies (UN/PD) ;
- Des fournisseurs irresponsables ou la liste des entreprises et individus inadmissibles élaborées par la Banque Mondiale ;
- Ou sur toute autre liste des fournisseurs suspendus ou radiés de l'UNICEF.

Date :	Click or tap to enter a date.
Nom & Titre :	Click or tap here to enter text.
Société :	Click or tap here to enter text.
Adresse postale :	Click or tap here to enter text.
N° Tél / Cell :	Click or tap here to enter text.
E-mail :	Click or tap here to enter text.
Numéro UNGM :	Click or tap here to enter text.
Validité de l'offre :	Click or tap to enter a date.
Délai d'exécution:	Click or tap to enter a date.
Délai de démarrage à partir de la signature du contrat :	Click or tap to enter a date.

Ce formulaire doit être signé et cacheté.

PIECE 5.b – FORMULAIRE DE DECLARATION DU SOUMISSIONNAIRE

Le formulaire est à télécharger ICI

PIECE 6 – DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS A FOURNIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Tout soumissionnaire doit fournir **obligatoirement** les documents administratifs et financiers ci-dessous.

Tableau 1 _Documents Éliminatoires : **Exigible à l'ouverture des offres**. L'absence d'un de ces documents entrainera le rejet de l'offre :

#	Documents Éliminatoires[6]	Transmission
1	Une copie du Registre de Commerce et de Crédits Mobiliers « RCCM » avec comme activité principale les études d'ingénierie – infrastructures hydrauliques – énergétiques et contrôle technique	☐ **OK**
2	Numéro d'Immatriculation Fiscale (NIF)	☐ **OK**
3	Pour le soumissionnaire en groupement, fournir une lettre de groupement dument signée par les parties et notarié par le service notaire	☐ **OK**
4	Les statuts de l'entreprise (objet conforme à la spécification du marché)	☐ **OK**
5	Une Attestation de Régularité Fiscale (ARF) / Quitus fiscal	☐ **OK**
6	Un Certificat de non-faillite	☐ **OK**
7	Un Certificat d'affiliation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale CNSS et une attestation de régularité des cotisations (ou les preuves de paiement) de la, datant de moins de six (6) mois.	☐ **OK**

NB : L'absence d'un des documents ci-dessus entrainera le rejet systématique de l'offre concernée *(tableau 1)*

Tableau 2 _Documents Obligatoires : **Exigible avant la notification de la LTA**.

#	Documents	Transmission
1	Une référence bancaire (RIB)	☐ **OK**
2	Un Numéro d'inscription UNGM	☐ **OK**
3	Les comptes financiers et les états financiers consolidés de la société mère, le cas échéant des deux (02) dernières années, certifies par un cabinet d experts comptables independent. Les états financiers doivent inclure, mais sans s'y limiter, les éléments suivants : - Le bilan (obligatoire) - Le compte de résultats / Compte des pertes et profits (obligatoire) - Le compte des flux de trésorerie - Le compte des variations des capitaux propres - Rapport du commissaire aux comptes, si disponible - Les notes / annexes des bilans financiers, si disponible.	☐ **OK**

NB : Pour le cas d'un groupement, chaque membre du groupement doit obligatoirement soumettre tous les documents administratifs requis ; faute de quoi, l'offre sera irrecevable.

Les documents ci-après sont obligatoires mais non éliminatoires au stade de l'évaluation des offres. L'UNICEF demandera au prestataire adjudicataire de fournir les documents à jours (ou les preuves de paiement récent) avant la notification de la LTA.

Note : Tous documents financiers reçus seront traités avec la plus grande confidentialité

[6] Ou tout document équivalent conformément à la règlementation en vigueur dans son pays d'origine

PIECE 7 – FORMULAIRE DE PROPOSITION TECHNIQUE

INFORMATION GENERALE	
Nom de l'organisation/la société soumissionnaire :	xxx
Pays d'immatriculation :	xxx
Nom de la personne à contacter au titre de la présente soumission :	xxx
Adresse *(en précisant la (les) province(s) d'implantation)* **:**	xxx
Téléphone/fax :	xxx
Courrier électronique :	xxx

Remarque : les soumissions qui ne respecteront pas le présent format de présentation pourront être rejetées.

A – EXPERIENCE OU REFERENCE DU SOUMISSIONAIRE *(Éléments à fournir dans le tableau en page suivante)*	
1.1.	Nombre de projets réalisés et expériences : Projets (Mission Etudes et de suivi contrôle des travaux) réalisés par le Soumissionnaire pour ces **dix (10) dernières années – à compter de 2016** **Les expériences sans contrat ne seront pas considérées lors de l'analyse techniques des offres** **1.** Lot A : Génie civil et Architecture– Bâtiment et Travaux Publics (BTP) **2.** Lot B : Hydraulique – Eau, hygiène et Assainissement (WASH) **3.** Lot C : Electricité et Energie renouvelable. **4.** Lot D : Supervision des travaux et contrôle qualité.

	Nom du projet (Localisation, ville/village et province)	**Client**	**Valeur du contrat**	**Période d'activité**	**Types d'activités entreprises**	**Etat ou date d'achèvement**	**Coordonnées des références (nom, téléphone, courrier électronique, coordonnées GPS)**
	Xxx	**Xxx**	**Xxx**	**Xxx**	**Xxx**	**Xxx**	**Xxx**
	Xxx	**Xxx**	**Xxx**	**Xxx**	**Xxx**	**Xxx**	**Xxx**
	Xxx	**Xxx**	**Xxx**	**Xxx**	**Xxx**	**Xxx**	**Xxx**
	Xxx	**Xxx**	**Xxx**	**Xxx**	**Xxx**	**Xxx**	**Xxx**

QUALIFICATIONS DU PERSONNEL CLE (Template)			
2.1.	▪ **Expert : Architecte / Chef de Mission**		
	Nom :	xxx	
	Fonctions dans le cadre du contrat :	xxx	
	Nationalité :	xxx	
	Coordonnées :	xxx	
	Pays d'acquisition de l'expérience professionnelle :	xxx	
	Connaissances linguistiques :	xxx	
	Formation et autres qualifications :	xxx	
	Expérience utile (à partir de la plus récente) :		
	Période : du ___ au ___	**Nom de l'activité/du projet/de l'organisation de financement**	**Fonctions et activités entreprises/description du rôle effectif :**
	Par ex., de juin 2026 à janvier 2020	**Xxx**	xxx
		Xxx	xxx
		Xxx	xxx
		Xxx	xxx
	Référence n° 1	*Nom* *Fonctions*	*Nom* *Fonctions* *Organisation* *Coordonnées : adresse, téléphone, courrier électronique, etc.*
	Référence n° 2	*Nom* *Fonctions*	*Nom* *Fonctions* *Organisation* *Coordonnées : adresse, téléphone, courrier électronique, etc.*
	Référence n° 3	*Nom* *Fonctions*	*Nom* *Fonctions* *Organisation* *Coordonnées : adresse, téléphone, courrier électronique, etc.*
2.2.	▪ **Expert Géomètre topographe**		
	Nom :	xxx	
	Fonctions dans le cadre du contrat :	xxx	
	Nationalité :	xxx	
	Coordonnées :	xxx	
	Pays d'acquisition de l'expérience professionnelle :	xxx	
	Connaissances linguistiques :	xxx	
	Formation et autres qualifications :	xxx	
	Expérience utile (à partir de la plus récente) :		
	Période : du ___ au ___	**Nom de l'activité/du projet/de l'organisation de financement**	**Fonctions et activités entreprises/description du rôle effectif :**
	Par ex., de juin 2026 à janvier 2024	**Xxx**	xxx
		Xxx	xxx
		Xxx	xxx

	Référence n° 1	*Nom* *Fonctions*	*Nom* *Fonctions* *Organisation* *Coordonnées : adresse, téléphone, courrier électronique, etc.*
	Référence n° 2	*Nom* *Fonctions*	*Nom* *Fonctions* *Organisation* *Coordonnées : adresse, téléphone, courrier électronique, etc.*
	Référence n° 3	*Nom* *Fonctions*	*Nom* *Fonctions* *Organisation* *Coordonnées : adresse, téléphone, courrier électronique, etc.*

C – EQUIPEMENT (Template)			
Le soumissionnaire est capable de mobiliser (achat / location) les équipements suivants : Le soumissionnaire devrait présenter des preuves de propriété ou de contrat de location notarié.			
Logistiques de terrain (minimum 1 véhicule TT 4x4) avec preuve (carte grise)	☐ En possession	☐ En location	Nombre : **Xxx**
Kit de matériel de Topographie	☐ En possession	☐ En location	Nombre : **Xxx**
Matériels (Appareil photo, Télémètres laser, GPS et logiciels de Bureau) avec preuve	☐ En possession	☐ En location	Nombre : **Xxx**

D – METHODOLOGIE GENERALE	
	*Approche méthodologique – compréhension de la mission - mobilisation des ressources – assurance qualité **(5 points)***
	*Plan de travail - gestion des risques – suivi et Reporting **(5 points).***

PIECE 8 – FORMULAIRE DE PROPOSITION FINANCIERE
(*à insérer dans l'offre financière seulement*)

Appel d'Offres nº UNICEF – LRPS-GUI-2026- 9206866 –

OBJET : SERVICES D'INGENIERIE DANS LES REGIONS DE CONAKRY, KINDIA, BOKE, LABE, MAMOU, FARANAH, KANKAN, SIGUIRI, BEYLA ET NZEREKORE - REPUBLIQUE DE GUINEE

A: UNICEF

Je soussigné (e),, atteste avoir lu le dossier complet de l'appel d'offres de l'UNICEF « **UNICEF – LRPS-GUI-2026- 9206866 – SERVICES D'INGENIERIE DANS LES REGIONS DE CONAKRY, KINDIA, BOKE, LABE, MAMOU, FARANAH, KANKAN, SIGUIRI, BEYLA ET NZEREKORE - REPUBLIQUE DE GUINEE** »

notamment

i) Les termes de référence (TDR)
ii) Les Conditions Générales des contrats de l'UNICEF''
iii) Les Instructions aux Soumissionnaires

Par la présente, nous soumettons notre proposition financière pour le(s) lot(s) suivant(s)

Nous nous engageons à fournir les services d'ingénierie conformément aux exigences techniques, administratives et contractuelles définies dans le dossier d'appel d'offres, sur la base des prix unitaires renseignés dans notre bordereau des prix.

1. Engagement sur les prix

Nous confirmons que les prix unitaires proposés dans notre notre financière resteront fermes pendant la durée initiale de trois (03) ans de la LTA et pourraient faire l'objet d'une révision, d'un commun accord entre les parties, en cas de prorogation pour une période supplémentaire maximale de deux (02) ans, conformément aux dispositions contractuelles de l'accord.

2. Devise de l'offre

La présente proposition financière est établie dans la devise suivante : **Francs Guineen - GNF**

3. Validité de l'offre

La durée de validité de notre offre est de **cent-vingt** (120) jours à compter de la date limite de transmission des offres.

4. Engagement contractuel

Nous reconnaissons que la conclusion d'un Accord à Long Terme ne constitue pas un engagement de l'UNICEF à garantir un volume minimum de commandes ou de prestations. Les services seront sollicités en fonction des besoins de l'UNICEF, conformément aux modalités de commande et aux dispositions contractuelles de la LTA.

Nous certifions que les informations financières communiquées dans notre offre sont exactes et que les prix proposés couvrent les prestations correspondant au(x) lot(s) pour le(s)quel(s) nous soumissionnons.

Société_____ Enregistrement_____

Contact : _____Nom & Titre_____

Adresse : _____

B.P :_____Téléphone E-mail _____

Date : _____Signature : _____

PIECE 9 – CADRE DU BORDEREAU DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF (BDQE) ET BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES[7]

Dans le cadre du présent Accord à Long Terme (LTA), l'UNICEF propose pour chaque lot, un cadre de devis destiné à l'évaluation des offres financières.

Les experts proposés pourront être mobilisés à temps plein ou à temps partiel, selon la nature, l'ampleur et les exigences des missions définies dans les Termes de Référence (TDR) spécifiques.

Les propositions financières devront être réalistes, compétitives et adaptées aux besoins des prestations. Elles seront établies sur la base d'un tarif forfaitaire par Homme/Mois (H/M), permettant de couvrir les activités de construction, de réhabilitation et de supervision sur l'ensemble du territoire national.

Une ligne **« Logistique Terrain (pour mémoire PM) »**, est prévue dans le cadre de devis. Les frais correspondants seront précisés et convenus lors de la définition de chaque mission, en tenant compte notamment des déplacements et des interventions en dehors de Conakry.

1. Lot A : Génie civil et Architecture– Bâtiment et Travaux Publics (BTP)

Réf.	Désignation	Unité	Qte	Prix Unitaire (GNF)	Prix Total (GNF)
LOT A : MISSION ETUDES ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES					
	A. FORMALITES				
1,0	Autorisations administratives et obtention du permis de construire.	ENS	1,00		
	SOUS TOTAL A				
	B. ETUDES ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES				
1,0	**Expert A01** : Chef de Mission	H/M[8]	1,00		
2,0	**Expert A02** : Architecte	H/M	1,00		
3,0	**Expert A03** : Ingénieur en génie civil – Structures	H/M	1,00		
4,0	**Expert A04** : A04 : Ingénieur géotechnicien	H/M	1,00		
5,0	**Expert A05** : Ingénieur topographe / géomètre-topographe	H/M	1,00		
6,0	**Expert A06** : Ingénieur en hydraulique et VRD	H/M	1,00		
7,0	**Expert A07** : Ingénieur génie électrique	H/M	1,00		
8.0	**Expert A08** : Spécialiste en sauvegardes environnementales et sociales	H/M	1,00		
9.0	Logistique Terrain **(Pour mémoire PM)**				
	SOUS TOTAL B				
	TOTAL LOT A - Génie civil et Architecture– Bâtiment et Travaux Publics (BTP)				

[7] L'UNICEF recommande aux soumissionnaires de préparer et de soumettre le bordereau des prix unitaires.

[8] Les honoraires des experts sont facturées en Homme/Mois (H/M)

2. Lot B : Hydraulique – Eau, hygiène et Assainissement (WASH)

Réf.	Désignation	Unité	Qte	Prix Unitaire (GNF)	Prix Total (GNF)
LOT B : MISSION ETUDES TECHNIQUES					
	A. FORMALITES				
1,0	Autorisations administratives, avis techniques et formalités réglementaires pour la réalisation des ouvrages hydrauliques	ENS	1,00		
	SOUS TOTAL A				
	B. ETUDES TECHNIQUES				
1,0	**Expert B01** : Chef de Mission	H/M	1,00		
2,0	**Expert B02** : Ingénieur en hydraulique et réseaux d'eau potable	H/M	1,00		
3,0	**Expert B03** : Ingénieur électromécanicien / équipements de pompage	H/M	1,00		
4,0	**Expert B04** : Ingénieur topographe/ géomètre-topographe	H/M	1,00		
5,0	**Expert B05** : Ingénieur génie civil / structures	H/M	1,00		
6,0	**Expert B06** : Hydrogéologue	H/M	1,00		
7,0	**Expert B07** : Géophysicien	H/M	1,00		
8.0	**Expert B08** : Spécialiste en sauvegardes environnementales et sociales	H/M	1,00		
9.0	Logistique Terrain **(Pour mémoire PM)**				
	SOUS TOTAL B				
	TOTAL LOT B - Hydraulique – Eau, hygiène et Assainissement (WASH)				

Dans le cadre des projets de réhabilitation ou de rénovation des forages existants, le maître d'œuvre pourra être amené à réaliser, selon les besoins identifiés des prestations de diagnostic et caractéristique des forages ainsi que des contrôles de la qualité de l'eau.

Les prestations ci-dessus sont données à titre indicatif et pourront être adaptées selon les spécificités et les Termes de Référence de chaque mission. **Le soumissionnaire devra préciser, le cas échéant les prix unitaires applicables à chaque région de la Guinée lorsque des différences tarifaires sont justifiées**.

Réf.	Désignation	Unité	Qte	Prix Unitaire (GNF)	Prix Total (GNF)
LOT B1 : MISSION ETUDES TECHNIQUES					
	A. DIAGNOSTIC ET CARACTÉRISATION DES FORAGES EXISTANTS				
1,0	Réalisation du soufflage, du nettoyage et le développement du forage y compris toutes les sujétions	Forage	1,00		

Réf.	Désignation	Unité	Qte	Prix Unitaire (GNF)	Prix Total (GNF)
2,0	Essai de pompage à débit a longue durée (24h – 72h) et suivi de la remontée du niveau d'eau y compris toutes les sujétions	Forage	1,00		
3,0	Inspection vidéo du forage à l'aide d'une caméra immergeable y compris toutes les sujétions	Forage	1,00		
	SOUS TOTAL A				
	B. CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'EAU				
1,0	Analyses physico-chimiques de base (pH, conductivité électrique, turbidité, TDS, température, etc.) y compris toutes les sujétions	Echantillon	1,00		
2,0	Analyses bactériologiques (E. coli, coliformes totaux et autres indicateurs pertinents) y compris toutes les sujétions	Echantillon	1,00		
3,0	Analyse des ions majeurs et de la salinité (chlorures, sodium, sulfates, calcium, magnésium) y compris toutes les sujétions	Echantillon	1,00		
1,00	Analyse des paramètres chimiques et minéraux spécifiques (fluorures, fer, manganèse, nitrates, nitrites et autres éléments pertinents) y compris toutes les sujétions	Echantillon	**(Pour mémoire PM)**		
5.0	Logistique Terrain **(Pour mémoire PM)**				
	SOUS TOTAL B				
	TOTAL LOT B - Hydraulique – Eau, hygiène et Assainissement (WASH)				

3. Lot C : Electricité et Energie renouvelable

Réf.	Désignation	Unité	Qte	Prix Unitaire (GNF)	Prix Total (GNF)
LOT C : MISSION ETUDES TECHNIQUES					
	A. ETUDES TECHNIQUES				
1,0	**Expert C01** : Ingénieur en installations électriques	H/M	1,00		
2,0	**Expert C02** : Ingénieur en énergies renouvelables / solaire photovoltaïque	H/M	1,00		
3,0	**Expert C03** : Ingénieur électromécanicien	H/M	1,00		
4.0	Logistique Terrain **(Pour mémoire PM)**				
	TOTAL LOT C - Electricité et Energie renouvelable				

4. Lot D : Supervision des travaux et contrôle qualité

- **Lot A : Génie civil et Architecture – Bâtiment et Travaux Publics (BTP)**

Réf.	Désignation	Unité	Qté	Prix Unitaire (GNF)	Prix Total (GNF)
LOT A : SUPERVISION DES TRAVAUX ET CONTROLE QUALITE					
	A. Supervision des travaux				
1,0	**Expert A01** : Chef de Mission	H/M	1,0		
2,0	**Expert A02** : Architecte	H/M	1,0		
3,0	**Expert A03** : Ingénieur en génie civil – Structures	H/M	1,0		
4,0	**Expert A04** : A04 : Ingénieur géotechnicien	H/M	1,0		
5,0	**Expert A05** : Ingénieur topographe / géomètre-topographe	H/M	1,0		
6,0	**Expert A06** : Ingénieur en hydraulique et VRD	H/M	1,0		
7,0	**Expert A07** : Ingénieur génie électrique	H/M	1,0		
8.0	**Expert A08** : Spécialiste en sauvegardes environnementales et sociales	H/M	1,0		
9.0	**Logistique Terrain (Pour mémoire PM)**				
	SOUS TOTAL A				
	B. Suivi et contrôle des ouvrages durant la période de garantie				
1,0	Visite technique de suivi des ouvrages à mi-parcours de la période de garantie et élaboration du rapport de mission.	Mission	1,0		
	TOTAL LOT A - Génie civil et Architecture– Bâtiment et Travaux Publics				

- **Lot B : Hydraulique – Eau, hygiène et Assainissement (WASH)**

Réf.	Désignation	Unité	Qté	Prix Unitaire (GNF)	Prix Total (GNF)
LOT B : SUPERVISION DES TRAVAUX ET CONTROLE QUALITE					
	A. Supervision des travaux				
1,0	**Expert B01** : Chef de Mission	H/M	1,0		
2,0	**Expert B02** : Ingénieur en Génie Civil – Ouvrage hydraulique	H/M	1,0		
3,0	**Expert B03** : Ingénieur en Hydraulique – réseaux d'eau potable	H/M	1,0		
4,0	**Expert B04** : Ingénieur en Electricité et système photovoltaïque	H/M	1,0		
5,0	**Expert B05** : Ingénieur en électromécanique	H/M	1,0		

6.0	**Expert B06** : Spécialiste en sauvegardes environnementales et sociales	H/M	1,0		
7.0	**Logistique Terrain (Pour mémoire PM)**				
	SOUS TOTAL A				
	B. Suivi et contrôle des ouvrages durant la période de garantie				
1,0	Visite technique de suivi des ouvrages à mi-parcours de la période de garantie et élaboration du rapport de mission.	Mission	1,0		
	TOTAL LOT B - Hydraulique – Eau, hygiène et Assainissement				

- **Lot C : Electricité et Energie renouvelable**

Réf.	Désignation	Unité	Qté	Prix Unitaire (GNF)	Prix Total (GNF)
	LOT C : SUPERVISION DES TRAVAUX ET CONTROLE QUALITE				
	A. Supervision des travaux				
1,0	**Expert C01** : Ingénieur « Délégué à Pied d'œuvre » (DPO) en installations électriques (courant fort)	H/M	1,0		
2,0	**Expert C02** : Ingénieur « Délégué à Pied d'œuvre » (DPO) en énergies renouvelables / solaire photovoltaïque	H/M	1,0		
3,0	**Expert C03** : Ingénieur « Délégué à Pied d'œuvre » (DPO) en électrotechnique, télécommunications, génie des systèmes ou sécurité incendie	H/M	1,0		
7.0	**Logistique Terrain (Pour mémoire PM)**				
	SOUS TOTAL A				
	B. Suivi et contrôle des ouvrages durant la période de garantie				
1,0	Visite technique de suivi des ouvrages à mi-parcours de la période de garantie et élaboration du rapport de mission.	Mission	1,0		
	TOTAL LOT C - Electricité et Energie renouvelable				

PIECE 10-1 -TERMES ET CONDITIONS GENERALES DES CONTRATS DE L'UNICEF – TRADUCTION EN FRANÇAIS

A noter que la version française des Conditions Générales des Contrats est transmise pour information, seule celle en anglais prévaut et sera incluse au contrat.

Voir Lien